

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Haïti	
TITRE DU PROJET : Appuyer les initiatives nationales en matière de renforcement de l'autorité de l'État afin d'améliorer les relations Etat-Citoyen et encourager le développement d'une paix durable en Haïti	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : 00140651 - PBF/HTI-A-6	
Modalité de financement du PBF : ☐ IRF ☒ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD, OIM, UNESCO Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : ministère des affaires sociales et du travail, ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales et le ministère du commerce et de l'industrie, le ministère de la jeunesse des sports et de l'action civique, le ministère de la justice et de la sécurité publique, le ministère de la sante publique et de la population, Ministère à la condition féminine et aux droits de la femmes, Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, les universités, les partenaires au développement (USAID, Suisse, Banque mondiale, UE, etc.) et Nations Unies (BINUH CVR Unit & UNPol-ONU Femmes- Access Groupe/OCHA-UNICEF, etc.).	
Durée du projet en mois^{1 2} : 24 mois+ 6 mois (soit un total de 30 mois) nouvelle date de fin 20 septembre 2026	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : sur le territoire national avec des zones prioritaires dans les collectivités territoriales ciblées : 1) Communautés locales en situation de précarités sévères : Port-au-Prince (Bel Air, Carrefour feuilles), Cité Soleil, Thomazeau, Fonds Verettes, Ganthier, Croix des Bouquets, Tabarre, Arcahaie,, Gonaïves, l'axe « Gros Morne, Bassin Bleu. 2) Communautés locales en situation de transition : Cap Haïtien, Milot, Dondon, Plaine du Nord, Acul du Nord et Grande Rivière du Nord, Grand'Anse, Carrefour, Petit-Goâve, Cayes et Fort Liberté Ces zones ont été identifiées lors des consultations préliminaires sur le cadrage des priorités annuelles 2023 du PBF en Haïti portant sur le thème : "Renforcement de la confiance des communautés et l'extension de l'autorité de l'État au sein des zones affectées et celles non-encore affectées par la violence communautaire" réalisées les 21 et 22 mars 2023.	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes ³	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

☐ Initiative de promotion des jeunes ⁴ ☒ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) ☐ Projet transfrontalier ou régional		
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : PNUD: \$ 1,900,000 OIM: \$ 2,200,000 UNESCO: \$ 900,000 Total PBF : \$ 5,000,000 <i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i>		
Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :		
PBF 1^{ère} tranche (_ %) : PNUD : \$ 760,000 OIM : \$ 880,000 UNESCO : \$ 360,000 Total : \$ 2,000,000	PBF 2^{ème} tranche* (_ %) : PNUD : \$ 570,000 OIM : \$ 660,000 UNESCO : \$ 270,000 Total : \$ 1,500,000	PBF 3^{ème} tranche* (_ %) : PNUD : \$ 570,000 OIM : \$ 660,000 UNESCO : \$ 270,000 Total : \$ 1,500,000
Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) : Ce projet vise à créer les conditions favorables au renforcement de la confiance entre l'État et les citoyens à travers le retour des services sociaux de bases fournis par les institutions étatiques au profit des communautés et de la cohésion sociale, l'amélioration de la sécurité et le rétablissement de la paix dans les zones affectées par la violence, et la contribution à l'amélioration de la bonne gouvernance locale.		
Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) : Les premières consultations ont eu lieu les 21 et 22 mars 2023 avec différents acteurs nationaux et internationaux. Par la suite, d'autres consultations ont eu lieu à partir du 19 juin 2023 entre les agences partenaires afin d'engager une analyse de conflits et d'identifier les principaux problèmes concernant les rapports Etat-citoyens. Les consultations ont été élargies dans un deuxième temps aux partenaires nationaux y compris les partenaires institutionnels, dont notamment, le ministère de la jeunesse, ainsi que plusieurs organisations de la société civile. En effet, une consultation multi-acteurs et multi-niveau a été organisée les 21-22 mars 2023 avec des experts et personnes ressources des universités, des centres de recherche, des institutions publiques, de la société civile et des agences du SNU. Celle-ci avait pour but d'encourager les parties prenantes à déterminer et à évaluer en commun les principaux paramètres d'action susceptibles de favoriser le renforcement de la confiance entre les citoyens et les pouvoirs publics, ainsi que l'extension de l'autorité de l'Etat dans un contexte de violence communautaire. Sur la base des résultats de cette consultation, une séance de restitution des résultats préliminaires de ces deux journées, placée sous la présidence de la Coordinatrice Résidente du SNU et de SEM, ministre des Affaires sociales et du travail, a été organisée le 28 mars 2023. Cette journée a mobilisé divers acteurs nationaux parmi lesquels les de représentants-cadres du gouvernement et du SNU, de la société civile, des partenaires techniques et financiers, des universités et des centres de recherches. Cette séance a permis de présenter et de recueillir les contributions et les orientations des différents acteurs dans la perspective de l'élaboration future de la note conceptuelle du projet "Renforcement de la confiance entre l'État et les citoyens dans un contexte de violence communautaire" financé par le PBF en Haïti. D'autres activités abordant la problématique des relations entre l'Etat et les citoyens ont été réalisées, notamment à travers les 11 forums départementaux sur la Stratégie Nationale DDR-RVC qui ont réuni les forces vives des régions, en particulier les représentants des institutions publiques, les collectivités territoriales, les partis politiques, les ONG et les organisations de la société civile. Cette série de réflexion organisée du 10 au 28 février 2023 totalisant près d'un millier de participants a été complétée par un forum qui a réuni plusieurs secteurs de la société civile les 19 et 20 mai 2023. Deux constats importants sautent aux yeux à l'issue de ces consultations communautaires et citoyennes à l'échelle du pays : 1- Déficit de confiance de la majorité des citoyens dans les élites et les institutions publiques du		

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

pays. Ce déficit de crédit populaire dont jouit l'Etat est semble-t-il nourri parce que les citoyens considèrent les faibles capacités des institutions gouvernementales à venir à bout de la crise de l'insécurité, comme un élément majeur ; 2- Le Déficit de gouvernance territoriale qui semble être un dénominateur commun notamment à toutes les communautés provinciales demeure le dysfonctionnement des structures des collectivités territoriales.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 2

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

48% du budget sera consacré aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités de femmes. Cela représente un montant de l'ordre de US\$2,393,641

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

Les différentes activités et produits contribuent de manière directe et indirecte à l'égalité des sexes et le renforcement des capacités des femmes et des filles. Dans la fourniture des services sociaux de base par les institutions compétentes, notamment en eau, électricité, assainissement, santé, éducation, et logement, une attention spéciale sera accordée aux femmes. Aussi, les femmes et les organisations de femmes seront fortement impliquées dans les mécanismes locaux de dialogue et de décisions communautaires inclusifs à travers lesquels les parties prenantes identifieront leurs besoins et priorités. Le projet s'assurera également qu'un pourcentage considérable de femmes soit employé dans les travaux infrastructurels qui viseront la création massive d'emplois à travers la construction de kiosques d'eau, la réparation des lignes électriques, la réhabilitation des infrastructures sportives, des marchés, des routes, etc. L'accent sera mis également sur l'appui aux opportunités économiques et entrepreneuriales des femmes favorisant ainsi leur autonomisation et promouvant dans la pratique l'égalité des sexes. Par ailleurs, à travers des activités socioculturelles de sensibilisation, de plaidoyer et de cohésion sociales, ce projet entend s'attaquer aux inégalités structurelles, sociales et culturelles qui affectent profondément les femmes et jeunes filles au niveau des communautés cibles. Ainsi, la valorisation de la culture haïtienne en tant que fondement crucial du lien entre développement et paix, tout en mettant en lumière le rôle vital des artistes femmes pour la promotion de la paix et la cohésion sociale.

Degré de risque du projet⁷ : 2

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : (3.2). Accès équitable aux services sociaux _____

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

Le Projet contribue à la réalisation de deux priorités stratégiques du UNSDCF (2023-2027) suivants : 1) le renforcement des capacités des institutions étatiques (Gouvernance, sécurité et Etat de droit), et 2) le renforcement de la résilience des communautés, à travers la création d'opportunités, (services sociaux de base et l'appui au contrat social). **Objectifs et cibles de développement durable** auxquels le projet contribue : le projet contribue à la réalisation des objectifs de développement durable suivants : accès à la sante (ODD3) ; accès à une éducation de qualité (ODD4) ; réduction des inégalités (ODD10) ; paix, justice et institutions efficaces (ODD16) ; UNRES.1325 des Nations Unies

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

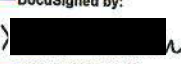
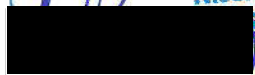
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Type de demande : Nouveau projet : ☒ Révision de projet : ☐	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document : Extension de la durée : ☒ Durée additionnelle du projet en mois : 6 mois Changement de résultat / sujet : ☐ Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : ☐ Budget PBF supplémentaire : ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX Brève justification de la révision : Le projet Relations État-Citoyens, lancé en mars 2024, a été confronté dès son démarrage à une crise sécuritaire et politique sans précédent, qui a fortement affecté sa mise en œuvre dans les cinq communes ciblées (Port-au-Prince, Croix-des-Bouquets, Tabarre, Cap-Haïtien et Les Cayes). L'instauration de l'état d'urgence le 3 mars 2024, consécutive à l'évasion de plus de 4 700 détenus et à l'intensification des attaques de gangs contrôlant plus de 80% de la capitale, a créé un environnement opérationnel extrêmement contraignant. La démission forcée du Premier ministre Ariel Henry le 11 mars et la période de transition institutionnelle qui s'en est suivie ont entraîné l'inaccessibilité de trois zones d'intervention sur cinq pour les partenaires de mise en œuvre, l'absence temporaire des autorités étatiques ciblées par l'accompagnement du projet, le blocage des voies d'accès routières et aériennes vers Cap-Haïtien et Les Cayes, ainsi que le déplacement massif de populations et la paralysie du fonctionnement institutionnel. Face à ces contraintes opérationnelles, le consortium UNDP–UNESCO–IOM a fait preuve de résilience et d'adaptabilité en révisant sa stratégie. Malgré ces obstacles exceptionnels, la majorité des résultats planifiés ont été atteints, démontrant la capacité et l'engagement des agences partenaires à maintenir la trajectoire des interventions dans un contexte hautement volatile. Une planification rigoureuse a été élaborée pour finaliser les résultats clés du projet, et un plan d'accélération est actuellement mis en œuvre pour assurer la livraison des activités restantes au cours des six prochains mois. Cette planification vise à consolider les acquis dans les zones où les interventions ont pu être maintenues, finaliser les activités différées dans les zones ayant retrouvé une accessibilité relative, renforcer la durabilité des mécanismes de dialogue État–citoyens mis en place et assurer le transfert complet des capacités aux acteurs locaux. Par ailleurs, il convient de noter qu'au-delà de la détérioration du contexte sécuritaire, des contraintes internes au PBSO ont généré d'importants retards dans la mise à disposition de la deuxième
---	---

	tranche du projet, compromettant davantage le calendrier d'exécution du projet. Ainsi, la demande de transfert de fonds a été soumise par le PNUD en juin 2025 et ces fonds ont finalement été mis à la disposition du projet qu'en janvier 2026, soit plus de six mois d'attente. En plus du retard, le montant de cette deuxième tranche a été scindé en deux versements distincts, portant ainsi à quatre le nombre total de décaissements prévus au budget du projet. Cette situation a entraîné des répercussions négatives importantes dans la mise en œuvre du projet, comme : l'incapacité de respecter les engagements envers les fournisseurs et partenaires ; le risque de dégrader les relations de confiance déjà établies avec les autorités locales ; la démotivation des communautés bénéficiaires. Compte tenu du caractère exceptionnel et largement imprévisible des défis rencontrés et considérant que les fonds disponibles sont suffisants pour mener à terme l'ensemble des activités restantes du projet, nous sollicitons respectueusement une extension sans coût additionnel de six (6) mois, de mars à septembre 2026. Cette dernière permettra d'honorer pleinement les engagements pris envers les bénéficiaires et partenaires locaux, de maximiser l'impact des investissements déjà réalisés par le PBF, d'assurer la cohérence et la complétude des interventions de consolidation de la paix, et de capitaliser sur les dynamiques positives créées malgré l'adversité. Elle ne représente aucun coût additionnel pour le bailleur tout en garantissant l'atteinte complète des objectifs et la maximisation de l'impact des ressources investies dans le renforcement des relations État–citoyens en Haïti.
--	--

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁹ Nom : <i>Xavier Michon</i> Représentant résident Signature  BSC749D3032941E... Nom de l'agence : <i>PNUD</i> Date et visa : <i>XM</i> 10-Mar-2026	Coordonnateur résident Nom : <i>Nicole Flora Boni Kouassi</i> Signature  Titre : <i>Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, Coordonnatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire</i> Date et visa : <i>30 Mars 2026</i>
AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰ Nom : <i>Grégoire Goodstein</i> Signature <i>GOODSTEIN</i> <i>Gregoire</i> Digitally signed by GOODSTEIN Gregoire Date: 2026.03.17 17:34:02 -04'00' Nom de l'agence : <i>OIM</i> Date et visa :	Représentant du gouvernement national Nom : <i>Marc-Elie Nelson</i> Signature  Titre : <i>Ministre des Affaires Sociales et du Travail</i> Date et visa : <i>1^{er} juillet 2026</i>
AGENCE RECIPIENDAIRE¹¹ Nom : <i>Éric Voli Bi</i> Signature <i>Eric Volibi</i> Digitally signed by Eric Volibi DN: cn=Eric Volibi, o=UNESCO, ou=Représentant de l'UNESCO en Haïti, email=e.volibia@unesco.org, c=HT Date: 2026.03.17 19:40:05 -04'00' Nom de l'agence : <i>UNESCO</i> Date et visa :	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) <i>for</i> <i>Elizabeth Spehar</i> Signature  Titre : <i>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</i> Date et visa : <i>2 juillet 2026</i>

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Depuis 2018, Haïti fait face à une crise aiguë qui se manifeste à la fois par une profonde instabilité socio-politique et une dégradation extrême de son contexte sécuritaire. Ces fragilités, aux effets profondément néfastes sur la capacité des Haïtiennes et Haïtiens à jouir convenablement de leurs droits et libertés, restent l'un des défis majeurs pour la confiance entre l'État et ses citoyens qui est la base de la stabilité et de la paix durables. Au cœur de ce constat, se trouve la faible capacité des institutions publiques aussi bien au niveau national que local à assurer les services publics essentiels à la population (*Problème 1*). Cela est devenu une préoccupation majeure qui affecte sérieusement les dividendes partagés de la paix pour chaque frange de la population.

L'effondrement des fonctions de l'État, désarticulation des communautés par l'emprise des gangs armés ayant engendré un cycle de violence de tendance irréversible et l'absence d'État de droit fragmentent également le tissu social. Le dernier mouvement de justice populaire labellisé « Bwa Kalé » avec un nombre important de lynchages sans discrimination génère un climat de suspicion et de peur entre les différentes communautés à un moment où des mécanismes de solidarité renouvelés doivent être promus. En mars 2023, près de 130 000 personnes restent déplacées dans l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince en raison de la situation sécuritaire et des violences associées ; un chiffre qui devrait augmenter de 10% supplémentaires à la suite de la dernière série de collecte et d'analyse de données de l'OIM. Si 3 déplacés internes sur 4 étaient hébergés par des proches en novembre 2022, les résultats de mars 2023 montrent une érosion de la capacité de réponse des communautés, avec moins de 2 sur 3 étant avec des familles ou des amis ; les autres devant recourir à des sites improvisés ou retourner dans leur lieu d'origine. Ce signe représente l'un des symptômes de l'effritement social se produisant en Haïti aujourd'hui y compris son impact sur la paix social à long terme.

La garantie d'une paix durable en Haïti étant ainsi menacée par diverses fragilités fonctionnelles et structurelles des institutions étatiques qui, en retour, favorisent d'autres facteurs d'instabilité tels que l'instabilité socio-politique et la criminalité, le renforcement de la capacité de ces institutions semble dès lors indispensable pour raffermir cette confiance qui se dégrade entre l'État et ses citoyens. En effet, l'affaiblissement de l'efficacité de l'action publique, notamment dans le domaine de la gouvernance locale, de la sécurité, de la justice et de l'éducation, a laissé un vide institutionnel dans plusieurs localités du pays. C'est le cas de certaines localités de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et du Bas Artibonite où ce vide a rapidement été récupéré par des groupes criminels, en l'occurrence les groupes armés, et a provoqué une insécurité de plus en plus menaçante pour d'autres localités. C'est ainsi le cas dans les départements de la Grand'Anse, du Nord-Ouest dont Bassin bleu et Saint Louis du Nord et du Sud dont les Cayes, marqués par l'extrapolation des facteurs d'insécurité de la

métropole de Port-au-Prince. Le recrutement des jeunes par les gangs armés est directement lié au fait que les quartiers vulnérables produisent des réservoirs de jeunes qui sont mis dans des conditions d'adhérer à ces structures. Ainsi, la présence d'un groupe armé dans un quartier peut jouer le rôle de facteur attracteur pour nombre de jeunes car elle expose les jeunes qui sont « aptes » à l'acte délinquant du fait de son parcours et de ses expériences personnelles. Le groupe armé dans un quartier voisin est aussi un risque d'invasion souvent violente et un risque que le quartier soit amené à créer son propre groupe. Malgré les risques de mortalité ou les risques d'arrestation par la police, etc., les groupes armés recrutent de manière continue car, ces quartiers génèrent les conditions pour que des jeunes rentrent dans le système de la violence. Avec le temps, les groupes armés deviennent un « modèle » attractif pour nombre de jeunes. Cette attractivité est à la fois interne et externe, car très souvent pour se renforcer les jeunes déjà membres de groupes ont appelé à d'autres jeunes proches de leur origine ou provenance géographique, tel est le cas des gangs de Martissant et du grand sud, particulièrement du département de la Grand-Anse ou encore des Marozzo et des communes de Thomazeau et de Fonds Verrettes, ou encore le maillage entre les groupes armés de l'Artibonite et ceux du Nord-Ouest. La banalisation de la violence et la recrudescence est part de la vie des communautés avec un fort accent sur les conditions de vie des femmes et des jeunes filles.

Il convient de noter la féminisation de plus en plus croissante de la violence en Haïti sous le prisme de *"stratégie d'expansion de la terreur"* par les gangs armés. C'est le cas des 49 femmes violées dont 7 tuées par des éléments du G-9 et alliés, dans une zone connue sous le nom de « Dèyè Mi » (« derrière le mur », en créole haïtien) à la mi-avril de 2023.¹² Autrefois perçue comme une pratique des gangs armés de la métropole de Port-au-Prince, cette pratique serait également répandue aux départements voisins dont l'Artibonite. Ainsi, le dernier rapport d'OHCHR avait indexé le fait que les gangs armés présents dans la région de l'Artibonite utiliseraient eux aussi les violences sexuelles, y compris le viol, comme une arme pour répandre la peur et punir les populations locales vivant dans des villages « rivaux ». Par ailleurs, ce ciblage de la violence sexuelle serait un moyen pour les gangs armés de contraindre les familles des femmes et jeunes filles victimes d'enlèvement afin de contraindre leurs familles à payer une rançon. Ce ciblage continue également à renforcer la féminisation du visage de la pauvreté en Haïti avec une forte paupérisation des femmes des zones rurales. C'est le cas des commerçantes ambulantes de la région de l'Artibonite ou encore appelées « Madan Sara », dont le capital économique d'une bonne frange serait, selon le rapport d'OHCHR, en décroissance continue.¹³ Particulièrement ciblées lors de leurs trajets vers les espaces d'approvisionnement et/ou d'écoulement de leurs marchandises, celles-ci se voient tenues de s'acquitter des rançons auprès des gangs ou encore leurs biens saisis par ces derniers. Selon le rapport d'OHCHR, les femmes les femmes et les filles des localités de la métropole seraient elles-aussi continuellement exposées au risque d'être violées par des éléments de gangs lorsqu'elles tentaient de se rendre au travail ou d'accéder à des services. Il convient aussi de noter que ces pratiques ont prévalu dans les localités de la métropole de Port-au-Prince en proie à la violence ou encore celles tombées sous le contrôle des gangs armés. C'est le cas des

¹² BINUH, Situation des droits de l'homme, tendances principales, Rapport trimestriel d'avril-juin 2023, pp.5-6. CF. https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/rapport_trimestriel_situation_des_droits_de_lhomme_en_haiti_avril_-_juin_2023.pdf

¹³ BINUH, La violence des groupes criminels s'étend en dehors de Port-au-Prince : La situation du Bas-Artibonite, de Janvier 2022 à octobre 2023, Novembre 2023, pp.20,21-22.

nombreuses femmes, des filles y compris de garçons ayant été victimes de crimes sexuels ou encore de viols collectifs par les éléments armés lors d'attaques contre leurs quartiers.¹⁴

L'instabilité socio-politique et la faible de capacité de la réponse de l'Etat entraîne des répercussions sur la cohésion sociale au sein de la population. Dans une analyse des causes de déplacement dans 429 voisinages de la zone métropolitaine de Port-au-Prince en 2022, l'OIM a observé des niveaux très bas de confiance entre citoyens et par rapport à la probabilité de coopération entre citoyens.¹⁵ Depuis avril 2023 la cohésion sociale était aussi affectée par des actes d'auto-défense populaires par le mouvement "bwa kale" face aux membres de gangs supposés. Selon le Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH), entre le 24 avril et le 24 juin 2023, 204 personnes ont été lynché par le mouvement. Il s'est ainsi instauré un climat de peur, qui est aussi arrivé en province où il y avait des cas de lynchage et où les autorités demandent à tout voyageur de s'enregistrer auprès de la police. La situation socio-économique sévère qui découle de tout ceci, favorise, en retour, le recrutement des jeunes par les gangs.¹⁶ Compte tenu du manque d'opportunité économique beaucoup de jeunes tombent dans la délinquance. Les gangs leur offrent un accès à des ressources. Bien que souvent sous l'influence de l'attrait des gangs armes, certains jeunes et garçons (entre 15-17 ans) seraient souvent contraints d'adhérer aux gangs armes sous l'effet des menaces de représailles contre leurs familles. Selon le rapport d'OHCHR, ces jeunes jouent également un rôle actif au sein des activités des gangs armés notamment à travers leur participation dans la surveillance des environnements opérationnels des gangs, les enlèvements et les vols (y compris la façon dont ils ont tiré sur les personnes qui refusaient de coopérer).¹⁷ Dans certains cas des jeunes des quartiers défavorisés de la capitale ont formé des groupes d'autodéfense locaux pour se protéger des violences, notamment après le tremblement de terre de 2010, qui se sont transformé en gangs bien établis.

Selon l'Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services (EMMUS-VI) 2016-2017, près de trois quarts des ménages (74 %) s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source améliorée. La quasi-totalité des ménages urbains (95 %) s'approvisionnent en eau de boisson auprès d'une source améliorée comparativement à 60 % des ménages ruraux. Trois ménages haïtiens sur dix (31 %) utilisent une installation sanitaire améliorée. Cependant, 69 % des ménages utilisent une installation sanitaire non améliorée : 24 % des ménages utilisent des toilettes partagées, 20 % utilisent des toilettes non améliorées et 25 % n'ont pas de toilettes. Dans l'ensemble, 41 % des ménages disposent d'électricité. Cette proportion est 4,5 fois plus élevée en milieu urbain (76 %) qu'en milieu rural (17 %). Parallèlement, la banque mondiale dans son rapport 2023 indique que plus de la moitié de la population haïtienne fait face à une insécurité alimentaire endémique, et 22% des enfants souffrent de malnutrition chronique. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire, dont l'accès à un abri, à des services

¹⁴ OHCHR, Violence sexuelle à Port-au-Prince : Une arme utilisée par les gangs pour répandre la peur, BINUH, Octobre 2022, https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/2022.10.13-report_on_sexual_violence_fr.pdf

¹⁵ <https://dtm.iom.int/reports/haiti-displacement-trends-and-drivers-port-au-prince-metropolitan-area-evidence-early>

¹⁶ <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2022/10/Summer-Walker-Les-gangs-en-Hai%CC%88ti-Expansion-pouvoir-et-aggravation-de-la-crise-GI-TOC-octobre-2022.pdf>

¹⁷ BINUH, Situation des droits de l'homme, tendances principales, Rapport trimestriel d'avril-juin 2023, pp.5-6. CF. https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/rapport_trimestriel_situation_des_droits_de_lhomme_en_haiti_avril_-_juin_2023.pdf

de santé, à l'éducation ou à d'autres services essentiels, est passé de 4,4 millions en 2021 à 4,9 millions en 2022. Plus d'un tiers de la population n'a pas accès à de l'eau propre et deux tiers ne bénéficient que d'un accès limité à des services d'assainissement. Par-dessus, la société haïtienne est construite selon des lignes de fracture qui créent des « espaces sociaux vides » dans lesquels se glissent les conflits et la violence. Les individus et les groupes construisent des identités dans une logique d'opposition et d'exclusivité par rapport aux autres. La faiblesse des relations entre l'État et les citoyens et l'absence de services sociaux de base font que l'État pourrait prendre de possibles qualificatifs permettant de l'appréhender dans ses failles et le mode de gouvernance adopté. Dans ce contexte, la fragilité du tissu social contribue à nourrir la violence de manière cyclique. **(Problème. 2).**

Par ailleurs, en Haïti, le processus de décentralisation et de déconcentration reste marqué par la polarisation économique, sociale, administrative et culturelle autour de la métropole de Port au Prince, ce qui reste un défi majeur du maillage territorial. Ainsi, le faible impact de l'action publique et la relative performance des présences territoriales de l'État en matière de prestations de services sociaux de base ont contribué à la déconstruction de la confiance des communautés dans les pouvoirs publics et à la création d'un écart de plus en plus grand entre l'État central et les citoyens dans plusieurs régions du pays. De plus, à l'échelle locale, la confiance entre l'État haïtien et ses citoyens est davantage entravée par la faible capacité des organes de contrôle et des structures de reddition de comptes à mieux canaliser les attentes sociales notamment dans le domaine de la lutte contre l'impunité et la corruption. En effet, dans un contexte d'insécurité générale, sur fonds d'activités criminelles intenses et d'allégation d'actes de corruption tous azimuts, des institutions telles que la justice et la police, sans oublier les organes de contrôle autonome comme l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC), peinent à jouer leur rôle convenablement **(Problème 3)**. Dans un tel contexte où le sentiment d'impunité prévaut et devient quasi-permanent, le degré de confiance entre l'Etat et ses citoyens ne peut que se dégrader pour laisser place à des formes d'expression ou à des comportements peu commodes aux valeurs de paix, de respect des droits humains et de cohésion sociale.

Le présent projet aborde trois problèmes importants qui aggravent la crise de confiance entre l'Etat et le citoyen, à savoir : 1) la faible capacité des institutions publiques à assurer les services sociaux de base aux communautés ; 2) l'incapacité des pouvoirs publics à assurer la paix et la sécurité aux communautés affectées par la violence généralisée et exacerbée par l'impunité chronique et l'absence de reddition de comptes ; 3) l'absence d'une bonne gouvernance locale capable de garantir la gestion efficace des services publics et les besoins essentiels en sécurité et de paix pour les communautés. Elle suggère des actions concrètes visant à agir sur les problèmes identifiés et qui contribueront à renforcer la confiance entre l'État haïtien et ses citoyens.

Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

La crise socio-politique qui perdure depuis plus de deux années en Haïti a atteint son point culminant. Au-delà des facteurs conductifs de cette crise complexe, il convient de noter que son explosion durant l'année 2022 est le résultat d'une accumulation d'absence de réponses appropriées au niveau des institutions étatiques. En effet, diverses sont les analyses qui indexent la faible capacité de ces institutions aussi bien au niveau national que local à mettre

efficacement en œuvre des politiques et programmes publics pour satisfaire les besoins fondamentaux de la population. C'est notamment le cas des structures policières et judiciaires qui peinent à lutter efficacement contre l'impunité en dépit des nombreux cas de violation des droits de l'homme recensés dans le pays et des infrastructures éducatives publiques qui représentent moins de 22% de l'offre scolaire. Il en résulterait une double inquiétude grandissante. D'une part, les tendances de certains des groupes criminels à développer un narratif à caractère politique démontrant ainsi la velléité à s'imposer tant sur la scène socio-économique que politique. D'autre part, la capacité de ces derniers à paralyser l'accès aux services sociaux de base ou les activités économiques, comme c'était le cas au courant du second semestre 2022 et au début de l'année 2023. Pris dans leur ensemble, ces actes qui constituent de sérieuses défiances à l'autorité de l'État, avec des prétentions tendant à donner une image de l'action publique déficitaire, au moyen de la contrainte illégitime auprès de la population.

De même, en province et dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, les collectivités territoriales peinent à offrir de réels services à la population malgré les besoins exprimés au sein de leurs localités. Bien que le niveau de la pauvreté ait connu une certaine diminution (31% en 2000 à 24% 2012)¹⁸, il est estimé qu'environ 2,5 millions d'Haïtiens vivent dans une extrême pauvreté (avec moins de 1,25 USD par jour) principalement dans les zones rurales.¹⁹ Cette tendance de l'inégalité prononcée et du clivage entre les zones urbaines et rurales pourrait aussi s'expliquer par le faible niveau des investissements sociaux dans l'amélioration des services et des infrastructures publics. Haïti est l'un des pays de la région Amérique latine Caraïbes (LAC) qui a les dépenses publiques les plus faibles par habitant, de 359 \$ PPA en 2017, par contraste avec une moyenne de 5138 \$ PPA dans la région LAC.²⁰ On note aussi de fortes tendances à la migration de nombreux Haïtiens, soit environ 1,2 million (2015) qui vivraient hors du pays. En 2022, 20% des migrants rapatriés à Haïti venaient du département de l'Artibonite, ce qui indique qu'il y a un grand nombre de départs de ce département à l'étranger.²¹ Ces constats contribuent à renforcer la méfiance des populations dans les institutions de l'État. Ainsi, ce sont seulement 24% des citoyens qui étaient satisfaits des services de santé, tandis que 39% d'entre eux l'étaient des services liés à l'éducation en 2019.²² Cela reste donc une préoccupation majeure pour la cohésion sociale et atteste par ailleurs la nécessité de mener des actions de renforcement de capacités de ces institutions publiques en vue de raffermir le niveau de confiance entre l'État haïtien et ses citoyens.

Dans son diagnostic systématique du pays²³, la Banque mondiale met en lumière une série de facteurs de fragilités en Haïti dont un système politique et économique marqué par la concentration du pouvoir et des ressources entre les mains de quelques groupes. Cette situation

¹⁸ World Bank and Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, *Investing in People to Fight Poverty in Haiti: reflections for evidence-based policy making*, Washington, 2014; disponible sur: <https://www.worldbank.org/en/topic/poverty/publication/beyond-poverty-haiti>

¹⁹ USAID, Haiti Country Profile, 2020 ; disponible sur: <https://2017-2020.usaid.gov/haiti/newsroom/key-documents/haiti-country-profile-january-2020>

²⁰ OCDE, *Government at a Glance: Latin America and the Caribbean 2020*, OCDE, Paris, 2020.

²¹ <https://dtm.iom.int/sites/g/files/tmzbd11461/files/reports/Repatriated%20migrants%20profiles%20in%202022.pdf>

²² OCDE, *Government at a Glance: Latin America and the Caribbean 2020*, OCDE, Paris, 2020.

²³ Banque Mondiale, *Haïti : Vers une réponse aux crises récurrentes et à la fragilité chronique (Diagnostic Systématique Pays)*, Banque Mondiale, Washington, Juin 2022; disponible sur: <https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/397571f9-5a6c-57e9-9d0e-83b483def6ef>

alimente une autre fragilité qui se traduit essentiellement par la persistance des inégalités au sein de la société haïtienne. Combinée à l'instabilité politique et sécuritaire qui paralyse actuellement le pays, ces inégalités rendent les communautés davantage vulnérables aux chocs et désastres naturels, y compris les cycles d'épidémie²⁴, et ce en raison du manque d'opportunités et du déficit de services sociaux à l'échelle locale. Cela engendre à son tour un climat de méfiance entre l'État et sa population et contribue à la fragmentation du tissu social, qui est d'ailleurs plus que jamais affecté dans des localités de la zone métropolitaine de Port-au-Prince et du Bas Artibonite. Selon les résultats du CCA 2022²⁵, les capacités de résilience ou stratégies de survies développées par les communautés (des zones rurales aux zones urbaines, et du secteur informel au formel, etc.) face aux chocs se réduisent et cela entraîne des répercussions sur le stock d'actifs, le capital humain et l'environnement des communautés qui sont jusqu'ici dans des zones stables du pays.

Haïti se caractérise par une grande richesse culturelle. La créativité de ses artistes, son patrimoine culturel et la diversité de ses expressions culturelles jouent un rôle important pour la mémoire et la vitalité de son peuple.²⁶ Tout cela constitue le ciment fondamental de la cohésion sociale du pays. Par-dessus, le secteur culturel représente une source de revenus et d'emplois important pour le pays. En effet, le secteur des industries créatives, notamment l'artisanat, le livre et la musique, occupe une place centrale dans le développement économique du pays (les artisans représentent 10 % de la population active (environ 400 000 personnes). Le pays dispose de sites culturels importants, tel que le Parc national historique, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial depuis 1982. La culture joue un rôle central dans la vie des Haïtiens par le fait que sa riche composition (Palais de Sans Souci, les bâtiments des Ramiers et la Citadelle du début du XIXe siècle, etc.) reste chargée d'un symbolisme universel. Le 12 octobre 2022, le village artistique de Noailles (Commune de Croix-des-Bouquets) lieu unique dans la Caraïbe, où a pris naissance au début du XXe siècle l'art du métal découpé célèbre dans le monde entier, est devenu le terrain d'affrontement des gangs armés. Ces affrontements ont entraîné l'incendie de 15 ateliers et la mort de 7 artisans suivi de près de 12 maisons brûlées, mettant plus de 20 familles en situation de sinistrés. Tous ces éléments contribuent également à la fragmentation de la cohésion sociale et à des risques d'émergence de nouvelles lignes de conflits entre les communautés. Ceci interpelle sur la nécessité d'entreprendre des actions concrètes – à court, moyen et long terme – visant à réduire les inégalités et à renforcer la cohésion sociale dans un contexte d'instabilité socio-politique et de criminalité.

Au-delà l'aspect conjoncturel actuel de la violence faite aux femmes (VGB), il convient de noter une dimension structurelle de ce phénomène qui affecte la société Haïtienne. La dimension structurelle du phénomène des violences faites aux femmes serait aussi liée à l'une des pratiques sociales "restavèk" qui selon un rapport d'enquête 2017-2018 de l'Office de Protection du Citoyen toucherait 75% de filles en situation de domesticité. Cette situation est également marquée par les limites d'ordre fonctionnel dans l'accès aux recours juridiques s'étant étalées sur le long terme. Déjà en 2019, une enquête sur les tendances de VGB portant sur trois années successives : sur un total de 244 plaintes reçues en 2016 soit 1% consistaient en une tentative de meurtre, tandis que sur total de 221 plaintes reçues en 2017 soit 3%

²⁴ *Op. cit.*

²⁵ ONU, *Analyse commune de pays*, Système des Nations Unies en Haïti, Juillet 2022 ; disponible sur : <https://haiti.un.org/fr/189058-ha%C3%A0ti-analyse-commune-de-pays-juillet-2022>

²⁶ Cf. "L'UNESCO mobilisée pour Haïti", <https://whc.unesco.org/fr/haiti/>

concernaient des tentatives de meurtres.²⁷ Enfin, des données de ladite enquête, sur 192 plaintes reçues en 2017, soit 2% étaient relatives aux tentatives de meurtres. Ces cas restent pour une bonne frange sans suite aussi bien du fait des faiblesses institutionnelles parmi lesquelles les difficultés rencontrées par les unités spécialisées de la police ou encore l'insuffisance de ressources et le manque de sensibilité aux questions liées au genre à s'attaquer aux violences sexuelles aussi bien conjoncturelles que structurelles. Ainsi, des données du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, on note un faible niveau de prise en compte du genre également au sein de l'appareil judiciaire haïtien. En janvier 2018, les femmes ne représentaient que 10% de la magistrature assise, 17% de la Cour de la Cassation²⁸, 24% de la Cour d'Appel et 15% des tribunaux de première instance. Ceci continue à expliquer les difficultés fonctionnelles à adresser ces facteurs structurels qui entretiennent les VGB en Haïti. Cette situation a connu son point cumulé, du reste au niveau de la métropole de Port-au-Prince, avec l'attaque et le saccage par les gangs des deux principaux palais de justice de la capitale, en juin et août 2022. Les violences à l'égard des femmes haïtiennes se manifestent également au niveau de la participation dans la gestion des affaires publiques avec un faible niveau

Représentation des femmes au sein du système judiciaire en 2017²⁸

	Femmes	Hommes	Total
Doyen (chef-chef de juridiction)	1	17	18
Juges aux tribunaux de paix	60	484	544
Juges aux tribunaux de première instance	31	146	177
Juges de cour d'Appel	7	31	38

Dans ce contexte actuel marqué par une très faible sensibilité aux violences faites aux femmes et aux filles, les victimes se découragent et abandonnent parfois les procédures en cours. Le déficit de représentativité des femmes au sein de l'appareil judiciaire est aussi apparent au niveau des instances politiques. Ainsi, sur 29 membres du Sénat que comptait cette institution en 2017, on y dénombrait une seule femme. Il en est de même des 116 députés parmi lesquels il n'y avait que 3 femmes élues.²⁹ Enfin les femmes ne représentaient que 9% de l'effectif de la Police Nationale durant la même période. Fort de ces considérations, il convient de noter le déficit de politiques publiques et réponses structurelles suffisamment sensibles au genre demeure aussi un frein à la prévention des VGB qui continuent à approfondir davantage la vulnérabilité des femmes et des filles en Haïti. Bien que peu documenté, il est tout aussi bon de noter un paradoxe dans le rôle actif que pourraient être amenées à jouer certaines femmes/filles dans l'entretien du phénomène de la violence communautaire notamment au sein des gangs armés en Haïti. Des données disponibles sur les réseaux sociaux "Facebook, Tik Tok, etc.), notamment à la faveur du phénomène populaire : bwa kale", des femmes/jeunes-filles ont eu été indexées pour des rôles présumés aux côtés des gangs armés. Appréhendées sous les surnoms de "Madam baz ou Manman Baz", certaines d'entre elles, seraient recrutées par les gangs et ainsi joueraient un rôle actif dans les enlèvements et les kidnappings notamment des personnes aisées à travers la capitale. D'autres en revanche qui vivaient dans les localités sous

²⁷ Avocats sans Frontières Canada, KAY FANM & l'Office de la protection du citoyen, L'impunité des violences faites aux femmes et aux filles en Haïti, Mémoire présenté à la Commission interaméricaine des droits de l'homme en date du 13 février 2019, https://asfcanada.ca/wp-content/uploads/2022/06/asfc_violence-femme_juillet_19_web.pdf

²⁸ Conseil supérieur de la magistrature, Deuxième atelier de travail autour de l'élaboration d'une politique genre autour du système judiciaire, 25 janvier 2018, page 14

²⁹ Office de la Protection du Citoyen, Rapport annuel 2017-2018, L'implication de la femme haïtienne dans la sphère politique, p.100.

l'influence des gangs armés se verraient contraintes d'intégrer des bandes criminelles pour des questions de survie!³⁰

La nécessité de renforcer les capacités des institutions étatiques et celle de renforcer la résilience des communautés s'appuient sur neuf principales opportunités identifiées :

1. Tout d'abord, l'effritement de la cohésion sociale dans les communautés (en particulier : la violence dans les quartiers par la gestion et/ou la transformation des conflits, la violence de genre, la violence domestique, la violence inter-quartier par la mise en place de mécanismes de prévention des conflits armés et non armés) et/ou la mise en place de mécanismes de réponse rapide. Cette initiative entend travailler au niveau des communautés dans lesquelles les gangs agissent et sévissent afin d'éviter que la population se tourne vers ces gangs pour accéder à certains besoins de base. Depuis plusieurs mois, le mouvement « Bwa Kale » a impulsé une nouvelle dynamique du conflit à travers la prise en charge directe de la sécurité par la population. Ce mouvement a contraint la plupart des groupes armés, particulièrement dans la zone métropolitaine, à se retrancher dans leur refuge pour faire face aux opérations de la PNH qui les poussent à la défensive. Aujourd'hui ces gangs vivent à la fois dans le choc de ses opérations et dans la psychose de peur du mouvement « Bwa Kale ». Ce repli des gangs vise à échapper à la fureur de la population pour ne pas être victime de lynchage.
2. Aujourd'hui, il y a davantage de violence particulièrement avec le mouvement Bwa Kale et on n'a pas de visibilité sur la croissance du mouvement. Les aspects les plus importants à adresser pour éviter que la situation ne se détériore sont l'appropriation de la cohésion sociale, le retour des services sociaux de base et la Sécurité. L'absence de perspectives pour la population, le manque de transparence dans les prises de décision et le manque d'inclusion (la société haïtienne est socialement divisée, en termes de PDI/hôte, gang/pas gang, etc.), et manque de redevabilité. Certaines communautés doivent prendre en charge les PDIs. Il y a une grande proportion (3/4) des PDIs qui étaient en famille d'accueil, proportion réduite à 2/3 par la suite. Ces causes génèrent une défiance de la population qui devient vulnérable et se tourne vers d'autres alternatives (gangs, violence, etc.). La communauté n'est pas assez solide pour résister à ces tentations. Il faut ramener les services de l'Etat pour établir un cadre et des conditions propices à un retour vers une certaine normalité. Il faut créer les conditions pour que les communautés puissent prendre des décisions et définir des priorités qui font sens pour eux. Accompagner la base de ces décisions avec le but de créer résilience entre les membres de la communauté.
3. Le Gouvernement haïtien et la communauté internationale sont déterminés à lutter contre l'impunité et renforcer l'autorité de l'Etat dans les zones affectées par la violence des gangs armés. Au sein des Nations Unies, un régime de sanctions a été adopté par le Conseil de sécurité, à travers la résolution 2652 du 21 octobre 2022, ciblant les personnes qui menacent la paix et la sécurité en Haïti. De même, plusieurs Etat membres ont adopté de manière bilatérale des sanctions contre plusieurs acteurs politiques et économiques du pays. Cependant, à l'interne, les institutions étatiques peinent à entreprendre des enquêtes

³⁰ <https://haitiinfospro.com/societe-abusees-menacees-de-mort-certaines-femmes-des-quartiers-gangsterises-perdent-tout-gout-a-lexistence/>

et à déclencher des poursuites contre ces personnes. Cela constitue donc une opportunité pour ce projet qui vise à renforcer les capacités des organes de lutte contre l'impunité, la corruption et la criminalité, tels que la police et la justice, à travers ses interventions. L'appel au déploiement d'une force internationale d'appui à la Police Nationale d'Haïti a également généré des effets en termes de dynamiques de la violence. Ainsi depuis le 2 juillet 2023, les deux principales factions des gangs armés opérant dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (G-PeP et G9) ont annoncé une « trêve », qui malgré son caractère très temporaire avait permis, dans un premier temps, une reprise partielle de certaines activités socio-économiques dans la commune de Cite Soleil et le quartier de Bel-Air. Toutefois, ce regroupement de gangs augmente leur capacité et leurs ressources pour affronter la police et crée une psychose de peur chez la population qui est la principale victime de leurs actions criminelles, actes de violence et d'insécurité.

4. Le Conseil de Sécurité de l'ONU a adopté le 2 octobre 2023, la résolution 2699(2023) sur le déploiement d'une Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti (MMAS) pour une période initiale d'une année. Le paragraphe 2 de la résolution offre une occasion pour le projet de matérialiser le nexus humanitaire-développement & paix, en collaboration avec le Groupe Access [dont OIM-UNICEF sont membres], en vue d'accompagner les efforts de fourniture d'assurances humanitaires, d'actions de renforcement des capacités locales aussi bien institutionnelle que communautaire, de résilience économique et de relèvement. Dans son paragraphe 21, la résolution souligne la nécessité aussi bien pour les Etats membres que pour les organismes et les institutions des Nations de renforcer les actions en soutien au développement institutionnel, social et économique, dont la lutte contre la pauvreté dans le pays, et ce, pour une meilleure stabilisation à long terme. Cela présente une opportunité pour positionner le projet, notamment à travers le résultat 1 autour des actions de relèvement socio-économiques pour donner suite aux actions de restauration de la sécurité de la MMAS. Pour ce faire, la collaboration avec la MMAS pourrait cibler les planifications communautaires participatives au sein des espaces sécurisés. D'où le partenariat stratégique avec le projet-PBF CVR-2- du PNUD & UNICEF et la Police Communautaire, notamment dans les zones de la métropole de Port-au-Prince et avoisinantes, qui pourraient être ciblées par la MMAS. Ainsi, le partenariat avec le projet PBF CVR 2, avec l'appui du BINUH-CVR et la Taskforce DDR-CVR, permettra d'établir un espace de dialogue régulier avec la MMAS dans la perspective du continuum sécurité-&-développement. Le projet pourrait promouvoir une approche flexible afin d'adapter son offre [actions de relèvement socio-économiques] sur celles d'UNCT en support aux actions de restauration de l'autorité de l'État par la MMAS dans les zones prioritaires.
5. La mise en œuvre de la résolution du Conseil de Sécurité 2699 (2023) pourrait créer les conditions sécuritaires et politiques pour le rétablissement des institutions démocratiques. À cet égard, le résultat. 3 "Amélioration des capacités des organes de gouvernance locale dans les zones pilotes au profit des communautés d'ici fin 2025" reste un point d'entrée pour un package de support d'UNCT et d'autres partenaires pour favoriser le continuum "paix-&-développement" dans certaines des zones ciblées. Ceci offrira l'occasion pour le renforcement des capacités des autorités locales [Maires, CASEC, ASEC, etc.] qui doivent être en mesure d'assurer, en fonction de leurs champs de compétence, leurs responsabilités envers les communautés dans les zones pilotes. De même, l'apport du projet, en partenariat

avec le Groupe Access serait un lieu de contribuer à l'appel lancé, par la résolution dans son paragraphe 12, en vue de soutenir les efforts de la MMAS dans la gestion des eaux usées et de protection de l'environnement. Ainsi, la mobilisation des structures et organismes de l'État [EDH, les services des travaux publics, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), le Ministère de la Culture et de la Communication (MCC), l'École Nationale des Arts (ENARTS), le Réseau des Centres d'Education Familiale (CEF), le Conseil National des Coopératives (CNC), etc.] sera un moyen de soutenir les efforts des acteurs institutionnels dans l'extension de l'autorité de l'État dans les zones dites désavantagées par la gouvernance publique.

6. Le Gouvernement a lancé, le 13 avril 2023, un vaste programme d'aide sociale aux personnes les plus démunies, avec l'appui de certains partenaires dont le Fonds Monétaire International (FMI).³¹ Ce programme, d'une valeur 21,6 milliards de gourdes et pour une durée de 6 mois, entend venir en aide aux personnes vivant dans une extrême précarité, y compris les personnes affectées par la violence des gangs armées dans les quartiers marginalisés. La détermination des autorités à lutter contre les inégalités qui persistent au sein de la société haïtienne représente une opportunité majeure pour ce projet qui vise à renforcer la résilience des communautés dans un contexte de fragilités multiformes.
7. Le 31 janvier 2022, Haïti a été examiné pour la 3^{ème} fois par les États membres du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU). À cette occasion, 221 recommandations lui ont été adressées, y compris sur la nécessité de renforcer les capacités des institutions publiques en vue de satisfaire les besoins de la population et d'entreprendre des actions de nature à lutter contre les inégalités et à renforcer la résilience des catégories vulnérables. Il s'agit donc d'une opportunité pour ce projet qui entend, à travers ses interventions, appuyer l'États à mettre en œuvre ces recommandation.
8. L'opérationnalisation du Nexus Humanitaire-Développement-Paix justifiée dans le CCA par les liens intrinsèques entre l'économique, le politique et le sécuritaire avec l'environnement en toile de fonds. Selon le CCA.2022, ces interactions participent à conforter la pertinence de l'adoption d'une approche Nexus humanitaire-développement-paix dans la mise en œuvre programmatique dans le pays. En effet, une telle approche devrait faire référence aux interactions et à l'intégration des besoins humanitaires, des problèmes de développement et des défis liés à la consolidation de la paix. Selon les résultats préliminaires d'une étude mentionnée par le CCA, sur les liens entre la sécurité alimentaire et le Nexus développement-humanitaire-paix en Haïti révèlent que l'agriculture et la sécurité alimentaire constituent une "arène de contestation" et une menace pour la paix. Cette étude note aussi que les défaillances du système alimentaire et les mécanismes d'adaptation des plus vulnérables exacerbent à leur tour les inégalités et l'insécurité alimentaire. Ainsi cette approche devrait impliquer que les interventions tant en termes humanitaire, que de développement que de consolidation de la paix soient mis en œuvre de manière cohérente sur la base d'objectifs collectifs. Pour faire avancer cet agenda de

³¹ <https://communication.gouv.ht/2023/04/le-gouvernement-mobilise-plus-de-21-milliards-de-gourdes-pour-combattre-linsecurite-alimentaire/#:~:text=%C2%AB%20Le%20co%C3%BBt%20du%20programme%20s,pr%C3%A9cis%C3%A9%20le%20Dr%20Ariel%20Henry.>

cohérence, le CCA.2022 a identifié certaines opportunités dont la protection sociale, avec notamment un appui à l'institutionnalisation de la politique publique PNPPS, de manière à offrir des filets de protection aux plus vulnérables dans les zones cibles du projet.

9. Enfin, il s'y ajoute qu'avec la dégradation continue de la situation sécuritaire avec le contrôle de plus de 70% du grand Port-au-Prince et de zones clé de production agricole par la coalition des groupes armés, ceci contribue à paralyser la circulation des biens et des personnes. Au niveau du Parc National Historique - Citadelle, Sans Souci, Ramiers (PNH-CSSR) il existe des conflits entre les autorités des communes faisant parti du site classé au Patrimoine Mondial depuis 1982, conflits entre les corps de métiers, guides, meneurs de chevaux, marchandes, chauffeurs de moto, artisans, employés attachés au site et victimes de toutes sortes de violences ; la forme que peuvent prendre ces violences va du harcèlement moral au vandalisme en passant par les menaces de mort. Parallèlement, il existe divers potentiels devant permettre la mobilisation dans les communes du Parc, dans des périodes précises (Semaine Sainte pour la Fête de la Citadelle). Il y aussi l'Institut de sauvegarde du patrimoine national (ISPAN) reprend son rôle de pourvoyeur d'emplois locaux (en cas de projet). Le département du Nord bénéficie d'un calme apparent lorsqu'à Port-au-Prince est souvent dans la tourmente des gangs avec l'instauration d'un climat de terreur et les risques de kidnappings. Cependant, des fiefs de gangs existent à plus petite échelle dans le Nord. L'enjeu sécuritaire pour l'unique site classé au patrimoine mondial d'Haïti est réel.

Acteurs	Dynamiques de conflits
Les gangs armés	Ces groupes criminels auraient des tendances à souvent développer des liens de connivence avec les acteurs politiques et/ou économiques, de dépendance. Ceci s'illustrerait, d'une part, sur le terrain tant par le développement d'un narratif à caractère politique démontrant ainsi la velléité à s'imposer tant sur la scène socio-économique que politique. D'autre part, la capacité de ces derniers à paralyser l'accès aux services sociaux de base ou les activités économiques, comme c'était le cas au courant du second semestre 2022 et au début de l'année 2023. Pris dans leur ensemble, ces actes qui constituent de sérieuses défiances à l'autorité de l'État, avec des prétentions tendant à donner une image de l'action publique déficitaire, au moyen de la contrainte illégitime auprès de la population. Au surplus et dans un contexte pré-électoral, leur poids fait avantage craindre la pleine jouissance par les populations de leur droit à la participation politique surtout vis-à-vis de l'histoire de la violence paraétatique en Haïti. Dans un article récent (Jeffton Alcin- Ritchy Alphonse-Charles Blanchard-John Mekinson Enezer, « Haïti le long règne des gangs », Revue Projet, 2023/2 (N° 393), pages 81 à 83) une allusion est étroitement faite au lien entre le sécuritaire et l'histoire politique du pays. Après son indépendance en 1804 et surtout à la suite de l'assassinat du père de la patrie haïtienne Jean-Jacques Dessalines, en 1806, la violence paraétatique s'est imposée comme un véritable modèle- avec l'apparition de divers groupes armés dont le FRAPH, les « attachés », les zenglendos, les Chimères et autres gangs. Depuis juin 2021, on a constaté une importante reconfiguration des acteurs armés, avec les fédérations des gangs armés comme le « G9 » dirigé par Jimmy Cherisier alias « Barbecue », un ancien policier de l'Unité Départementale de Maintien de l'Ordre (UDMO) et le « GPEP » dirigé par Gabriel Jean Pierre, alias « Ti Gabriel ». Cette reconfiguration a signifié une mutation, une fragmentation et une expansion territoriale de la violence communautaire. Ces gangs armés sont de plus en plus puissants et hégémoniques du fait de leur affiliation politique, judiciaire et économique, défiant les autorités et la police nationale dans les quartiers. Selon des informations partagées par les organisations des droits humains dans leur rapport respectif de juin 2020 (FJKL, RNDDH et le CARDH), ces gangs armés exercent de véritables pouvoirs étatiques sur leur territoire de contrôle. D'après FJKL (rapport mensuel, juin 2021), ils font payer les impôts, l'électricité, l'eau, les places dans les marchés publics, les chauffeurs des camions de transports publics, les candidats pour leurs meetings et l'affichage de photos ou affiches publicitaires. Profitant de l'affaiblissement des institutions publiques les gangs armés ont gagné en puissance pour contrôler au moins un tiers du pays, soit environ 60 % du territoire a rapporté en juin 2021 Pierre Esperance. Les principaux gangs cherchent à combler le vide actuel en matière de gouvernance, en capitalisant sur l'insécurité chronique, la corruption et la violence endémique pour obtenir un soutien local, en

	particulier dans les principaux bidonvilles de Port-au-Prince. L'instabilité qui en résulte met les gangs en conflit les uns avec les autres et avec les forces de sécurité, alors qu'ils se disputent le contrôle du territoire. Rien que depuis le 1er juin, plus de 13 000 personnes ont été déplacées de leurs foyers à Port-au-Prince, ce qui a encore aggravé la crise humanitaire. Le contrôle territorial exercé par les gangs a conduit à la désertion presque complète du quartier commercial du centre-ville de Port-au-Prince dont Bas Delmas, Bel Air, Martissant et Croix-Des-Bouquets²⁹. Cette situation suscite une certaine désaffection vis-à-vis de ces quartiers et un obstacle au développement de la vie sociale et de la convivialité. Bien que les gangs d'Haïti soient principalement associés à des environnements locaux particuliers (les bidonvilles de Port-au-Prince), ils sont devenus des acteurs à la fois politiques et économiques, et dans de nombreux cas, ils servent de mécanismes de gouvernance informels dans les collectivités qu'ils contrôlent. La violence qui sévit dans les bidonvilles de la capitale et certaines villes de province depuis ces dernières années est attribuable aux guerres de territoire que se livrent les gangs rivaux. Ces derniers deviennent donc des acteurs incontournables dans un pays qui présente plusieurs caractéristiques d'une économie de guerre en raison de ses institutions faibles et corrompues et de la présence corrosive d'éléments du crime organisé liés à des gangs locaux, de forces politiques nationales et de réseaux transnationaux (en particulier ceux associés au trafic international de stupéfiants et d'armes à feu).
Les collectivités territoriales	La Constitution de 1987 est le texte fondateur de la gouvernance décentralisée et participative avec la mise en place d'un certain nombre de structures qui concernaient principalement l'ensemble des collectivités territoriales (Département, Commune et section communale). La Constitution prévoit trois niveaux de collectivités territoriales (1)- la section communale ; (2)- la commune ; (3)- le département). Actuellement, le pays compte 10 départements (subdivisés en arrondissements) - comprenant 149 communes & 572 sections communales. Si le Conseil de section communale a un rôle exécutif, l'Assemblée de la section (ASEC) joue le rôle d'animation du développement, discute l'ensemble des propositions dans l'intérêt de la collectivité, assiste dans la planification des projets, facilite les décisions nécessaires et contrôle tous ses actes. L'Assemblée est considérée comme un parlement local et est censée constituer le maillon entre l'Etat et la société civile (Castor 1997 : 166). En tant qu'assemblées représentatives, elles ont mission d'exercer une autorité de surveillance et de conciliation au niveau de la communauté. "La participation veut dire que la population intègre les structures de gestion des équipements collectifs et participe dans les prises de décisions engageant les collectivités. Aujourd'hui, il est estimé qu'environ 2,5 millions d'Haïtiens vivent dans une extrême pauvreté (avec moins de 1,25 USD par jour) principalement dans les zones rurales c'est-à-dire au niveau des sections communales. Certains bénéfices des politiques de décentralisation et de déconcentration sont néanmoins particulièrement souhaitables dans le contexte haïtien, lorsque celles-ci permettent de réduire les conflits en ouvrant de nouvelles voies de participation politique aux citoyens (USAID, 2009[8]), de lutter contre la pauvreté et les grandes disparités territoriales, et de réduire le budget central en décentralisant les dépenses dans un contexte de restrictions budgétaires strictes (OCDE, 2017[7]). Néanmoins, il faudra que les collectivités locales parviennent à mobiliser des ressources locales en vue de faciliter le développement endogène. Elles font face à divers défis dont le manque d'expérience et de moyens, les empêchant une meilleure capacité à appréhender leur rôle en fonction de leur champ de compétence dans la mise en œuvre des politiques publiques et de certaines des grandes réformes de l'Etat. Il s'y ajoute la défaillance des services territoriaux techniques et administratifs, qui ne parviennent pas à répondre à la demande de services sociaux de base réclamés par les communautés. De plus l'Etat central ne facilite pas les transferts de compétences aux collectivités, territoriales. Ainsi, dépourvues de tout moyen nécessaire pour répondre à leurs fonctions régaliennes, notamment fournir les services de base à leur mandant, les administrations locales (mairie, CASEC) sont souvent perçues par les citoyens comme acteurs et dans certains cas complices de la violence, de la déliquescence des services sociaux de base. Dans de telle situation, les moyens ou les solutions efficaces pour faire face à la situation de conflits, de violence et de manque de services sociaux de base requièrent une approche globale/holistique, inclusive, cohérente à travers de synergies d'actions orientées vers des résultats d'impacts et pérennes prenant en compte les aspirations des communautés et leur appropriation effective par les acteurs légitimes.
Les communautés vulnérables	Basée sur une définition « axée sur l'approche géographie sociale et la littérature du développement » fournie lors des consultations techniques pour la préparation du projet, la « <i>Communauté locale</i> » a été appréhendée comme tout groupe d'individus, localisé dans une aire géographique et qui partage des affinités communes en termes de conditions sociales d'existence, de défis et menaces, de pratiques et valeurs, de services (école, loisir, infrastructures...). Des lors, il a été identifié trois (3) catégories de communautés à cibler par le projet notamment dans le contexte haïtien actuel. Il s'agit de : (1)- <i>Les Communautés locales en situation de Précarités sévères</i> : Il s'agit des collectivités dont les membres font face à des facteurs de « macro-contraintes », comme le non-accès à la justice ou aux infrastructures de base, l'extrême pauvreté, le chômage chronique, la famine, etc. En raison de la marginalisation

	sociale de ces communautés, leurs membres finissent par développer des relations conflictuelles, voire d'opposition avec l'État, lesquelles vont d'ailleurs se cristalliser dans la pratique des manifestations et des débordements de rue contre le Pouvoir en place. En outre, à cause de la faible présence de l'Etat et des facteurs de « macro-contraintes » qui caractérisent leur cadre de vie, ces communautés sont souvent exposées aux conflits internes nés des dynamiques de lutte pour l'appropriation des ressources locales, au risque que ces frictions intracommunautaires se transforment en conflits territoriaux. Dans un cas comme dans l'autre, ces communautés en situation de précarités sévères finissent par devenir sous l'influence des groupes armés locaux des « Zones de non droit » ou des « Zones rouges », ce qui correspondent justement aujourd'hui au statut des quartiers comme Cité soleil, Martissant, La Saline, Delmas 2, Croix-des-Bouquets, Canaan, Pernier, certains quartiers de l'Artibonite (Savien, Ti Bwadam, Carrefour Fey, Chemin Nef, etc.) ou d'autres dans le Plateau central (Pitimi, Péligré, Mache cana, etc.) ; (2)- <i>Les Communautés locales en situation de Transition</i> : il s'agit de collectivités vivant dans une situation d'équilibre face aux facteurs de macro-contraintes, même si leurs membres font encore face à certains défis socio-économiques, comme le manque d'accès à des écoles de qualité, au crédit ou à un niveau de salaire confortable. Aussi, en raison de leur statut social et urbain en transition, ces communautés paraissent moins hostiles face à l'Etat et également moins vulnérables aux situations de conflits ou de violences intracommunautaires chroniques. Par contre, pour des raisons de proximité géographique, la sécurité de cette deuxième catégorie d'habitat urbain demeure très fragile à cause des gangs armés extérieurs qui peuvent chercher à étendre leur territoire dans une perspective de recherche de l'hégémonie face à d'autres gangs adverses ou une logique de quête de nouvelles ressources, via notamment l'extorsion. Pour cette raison, ces communautés sont davantage classées dans la catégorie des « Zones orange » ou des « Zones grise », tels sont justement le cas des quartiers de Bas-Peu-de-Chose, de Turgeau, de Pacot, de Bois-verna, de Haut de Delmas (...) ; (3)- <i>Les Communautés locales avantagées</i> : Elles désignent les collectivités dont les membres bénéficient de toutes les commodités urbaines et de tous les avantages socio-économiques du pays. Etant les acteurs privilégiés de la société, les membres de ces communautés ont davantage tendance à s'entendre entre eux et à soutenir tout Pouvoir politique qui n'exprime pas les velléités de remise en question de leur statu quo social et économique. Toutefois, avec la dynamique de recherche de nouvelles ressources des gangs armés, ces communautés privilégiées sont aujourd'hui de plus en plus menacées par des actes de kidnapping ciblant des résidents fortunés capables de payer de forte rançon. Les quartiers de Belvil, de Vivy-Michel, de Pétiön-ville, de Laboule 12, de Thomassin, de Kenskoff correspondent justement à cette cartographie criminelle
Autorités Centrales (Ministère des Affaires Sociales et du Travail/MAST-MCFDF-MJSAC-MPCE, MICT)	La situation de menace et de danger récurrente entraînant une incertitude dans la planification des actions de développement dont sont victimes des structures étatiques et des agents de service des institutions régaliennes de l'État tels que des structures scolaires, sanitaires, protections, tribunaux et commissariats, sous commissariats et antennes des quartiers difficiles, notamment des zones de proximité des quartiers dites tampons ont provoqué l'exode des agents et tout bonnement l'incapacité de ces institutions régaliennes de fonctionner. N'ayant plus la capacité à offrir des services à la population naît un sentiment de désengagement et se développe une relation de méfiance et de conflits entre gouvernants et gouvernés. Cette situation se renforce vu que ces communautés sont devenues tributaires des structures non étatiques, parfois illégales, pour leur accès à des services sociaux de base y compris sur le plan sécuritaire. Alors l'autorité de l'État s'effrite et est des fois mise en veilleuse au profit d'autres institutions non régaliennes qui s'approprient selon leur propre agenda les rôles et tâches qui sont sensés dévolues à l'État. Il est nécessaire dans le cadre de tout processus de cohésion sociale et de consolidation de la paix, de dynamiser la gouvernance locale en renforçant la communication, la capacité et la présence des acteurs étatiques et non-étatiques dans ses différentes composantes sur le terrain et auprès des populations, en veillant à ne laisser personnes de cote. Dans le cas contraire, la gouvernance a exacerbé l'insécurité et la violence qui sévit dans la zone métropolitaine et dans d'autres communes du pays risque aujourd'hui d'atteindre une dimension irréversible de vulnérabilité par au degrés de violence qui y sévit si rien n'est fait.
Les artistes et artisans-es du secteur culturel	Les artistes et les artisans, hommes et femmes, du secteur de la culture payent un lourd tribut dans la situation sécuritaire qui sévit actuellement dans le pays. De nombreux lieux de productions culturels ont été détruits et de nombreux artistes, victimes de la furie des gangs. Les artistes et artisan(e)s des zones ciblées ont été contraints de fuir leurs lieux de vie et de travail, en abandonnant sur place leurs outils et matériels de travail. Ils sont désormais exposés à de nouveaux risques (VBG, vulnérabilité économique, santé mentale, déscolarisation, risque d'enrôlement dans les groupes armés, réinsertion sociale, etc.). La production artistique et culturelle tant vantée du pays pour sa créativité et son impact économique est fortement affectée par cette situation de conflits, qui pèse également sur l'organisation de la communauté artistique. Le défi majeur est de sauvegarder les structures encore préservées, de susciter de nouvelles dynamiques et de créer de nouvelles opportunités ou les artistes pourraient se

	mettre au travail, déployer leur créativité et enfin, contribuer à la restauration de la paix et de la cohésion sociale, tout en s'assurant des revenus.
Jeunes	En Haïti, les jeunes représentent plus de 50% de la population. Cependant, ils sont la catégorie sociale la plus affectée par les différentes crises et actes de violence qui secouent le pays. En effet, la vulnérabilité des jeunes en Haïti est d'abord liée à leur exclusion et marginalisation au niveau des différentes structures et mécanisme de décision. Cette réalité qui limite donc leur capacité à participer au débat politique et la gestion des affaires publiques les rend particulièrement vulnérables aux velléités et intérêts des acteurs politiques et économiques qui ne s'empêchent de les utiliser à leurs fins. La grande majorité de ces jeunes sont au chômage et ceux qui travaillent se trouvent en majorité avec des emplois intermittents, précaires et faiblement rémunérés dans le secteur informel sans aucune protection sociale. De ce fait, bon nombre d'entre eux sont condamnés à une vie de précarité et de désespoir. Une situation qui facilite leur intégration dans les gangs armés, le plus souvent perçue par certains jeunes comme une forme d'ascension socio-économique rapide et facile, notamment pour le chef de gangs, dans les communautés prises en otage. Bien que la violence armée qui affecte le pays soit principalement alimentées par des gangs armés composés majoritairement de jeunes, ces derniers sont aussi victimes de ces violences. Cela aggrave davantage leur situation qui est déjà précaire. La détérioration de la situation des jeunes dans le contexte actuel de la violence et de l'insécurité, réside aussi dans l'absence de programmes socio-politiques et économiques sensibles à leurs besoins spécifiques.
Femmes	De manière générale, les femmes haïtiennes font partie des catégories les plus vulnérables de la société. En effet, elles évoluent dans des contextes déséquilibrés, car la vie en Haïti est structurée à l'avantage des hommes à plusieurs égards, que ce soit dans la distribution de la pauvreté, du travail ou des autres conditions matérielles de la vie des femmes. Les cadres sociodémographique, socioéconomique et sociopolitique qui suivent présentent les principales caractéristiques de la situation actuelle La femme joue un rôle essentiel dans l'économie et la circulation des capitaux, car elles sont à la fois des productrices, commerçantes et agentes de liaison qui font le lien entre l'économie rurale et l'économie urbaine, comme en témoigne la contribution dans le secteur informel des commerçantes « Madan Sara », presque exclusivement des femmes. Toutefois, ce rôle est en grande partie cantonné dans celui du travail informel ou de service, souvent à l'écart des centres de décision. Ainsi, Quoique les femmes constituent plus de la moitié de l'électorat, leur présence au sein des instances décisionnelles démocratiques est minime. Elles participent peu aux joutes électorales, se retrouvent peu au sein des partis politiques comme candidates et sont peu présentes dans les postes nominatifs. Il convient de noter que le travail dans la sphère domestique est deux fois plus important pour les femmes que pour les hommes. Une situation qui les confère un rôle central dans l'éducation des enfants quoiqu'elles soient moins scolarisées que les hommes. Selon Evelynne Trouillot Ménard, les jeunes femmes sont les premières sacrifiées quand les ressources des ménages diminuent (Trouillot, 2013). De plus, les grossesses précoces poussent parfois les jeunes filles à délaisser l'école plus tôt que les garçons. Dans le contexte actuel de la violence armée et de l'insécurité, elles font partie des catégories les plus affectées. Elles subissent, en effet, toutes formes de violence, y compris les violences sexuelles et sexistes impliquant les gangs armés. Dans les quartiers défavorisés et marginalisés, elles sont souvent perçues comme des biens à disposition des membres des gangs et l'expression de l'affirmation du pouvoir des chefs. Au sein des groupes armés, elles remplissent généralement les fonctions de soldat, concubines, tâches ménagères, espionnes et facilitatrices dans des phase de négociation.
Acteurs communautaires (religieux et artistes, notables, leaders communautaires, société civile, etc...)	En dépit de la violence qui règne dans les quartiers sous contrôles des groupes armes, les religieux, à travers leurs congrégations, sont toujours présents et participent activement à la vie de ces communautés. Dans certains cas, ils sont souvent impliqués dans des processus de paix ou de trêve entre ces groupes, tel est cas actuellement au Bel-Air et à Cité Soleil. Parmi ces congrégations, il y a la famille Kizito (Cité Soleil, Delmas et Village de dieu), les Salésiens (Saline, Delmas et Martissant), les Sœurs de la providence (Bicentenaire), la communauté Marie auxiliaire (Cité Soleil), la congrégation de la Sainte-croix (Tabare) et les Clercs de Saint-Viateur (Croix-des-Bouquets). Dans le cadre de leur engagement au sein de la communauté, et surtout auprès des jeunes, ils offrent notamment des services d'éducation et de santé. Quant aux victimes de violence, y compris des violences sexuelles, ils leur apportent un appui psychologique. Ils aident par ailleurs les jeunes en situation d'abandon scolaire à apprendre et développer une autre activité en vue de leur insertion socio-professionnelle.

Bwa Kale	Depuis le lynchage, le lundi 24 avril 2023, à Canapé Vert, de 14 présumés bandits, soupçonnés de venir en renfort à un groupe d'individus armés , qui tentaient d'installer leur base à Debussy, non loin de Turgeau, on assiste à un mouvement d'auto-défense à travers Haïti. A date, 204 personnes réparties dans 8 départements du pays ont été lynchées dans le cadre de ce mouvement a relevé le Centre d'Analyse et de Recherches en Droits de l'Homme (CARDH), dans un rapport en date du 24 mai 2023. Ce mouvement est composé de jeunes des quartiers, particulièrement des jeunes hommes appuyés des policiers habitants ces quartiers. Il convient de souligner que, dans certains cas, les jeunes filles jouent un rôle de soutien indirect à ces groupes d'autodéfense en préparant de la nourriture pour ces derniers.
Acteurs économiques/secteur privé	Certains acteurs du secteur privé des affaires tel que dans le secteur bancaire et de télécommunication ont déjà une pratique de financement ciblée autour des interventions spécifique relative au développement des compétences et de l'autonomisation économique des jeunes vulnérables des quartiers à risque ou en proie à la violence afin de mitiger le risque de leur attraction et leur enrôlement par les gangs armés. Il serait important que ces initiatives soient poursuivies, encouragées et renforcées dans un cadre plus institutionnel à travers un travail de plaidoyer pour mettre à profit cet apport du secteur privé et le structuré à travers un processus de partenariat public privé dans le cadre de ce projet. Par ailleurs, ce partenariat serait bénéfique dans la dynamique de relèvement socioéconomique pour accompagner ce processus visant à impulser la confiance entre l'Etat et les citoyens, notamment à travers leur redevance sociale et fiscale pour renforcer les ressources publiques aux fins de répondre aux besoins des services sociaux de base de leur communauté d'appartenance ou de fonctionnement de leur entreprise respective.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**³², et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Ce projet vient en appui aux priorités nationales définies par l'État dans le cadre du **Plan stratégique de développement d'Haïti pays émergent 2030 (PSDH)**. Il contribue particulièrement à la réalisation, d'une part, du grand chantier 3 (refondation sociale) – qui met l'accent sur l'accès aux services sociaux de base en vue de réduire les inégalités sociales qui met l'accent également sur la protection et la valorisation des biens culturels et le soutien de la création culturelle (p. 206), sur le développement de l'action civique, du sport, des loisirs et de la jeunesse en partenariat avec l'UNESCO, le Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle et du Ministère des affaires sociale, sur l'organisation de la solidarité sociale et sur le fait d'assurer l'égalité de genre – et, d'autre part, du grand chantier 4 (refondation institutionnelle) en partenariat avec UNWOMEN et le Ministère à la condition féminine et aux droits des femmes – qui consiste à améliorer le cadre institutionnel et normatif en vue de renforcer les capacités de l'État. Elle s'inscrit également dans la même lignée des conclusions du forum de deux jours sur la sécurité, la réforme constitutionnelle, les élections, la bonne gouvernance et les mesures économiques et sociales organisé par le Haut Conseil de Transition (HCT) en mai dernier, en partenariat avec HCDH et le Ministère la justice et de la sécurité publique. Ces conclusions qui se résument à travers la « Déclaration conjointe sur les étapes à franchir pour le rétablissement des institutions démocratiques » fait état du renforcement des capacités des institutions régaliennes pour lutter contre les gangs armés et la

³² Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la violence de proximité pour éliminer le phénomène d'enrôlement des jeunes dans les gangs armés.

En appui à l'État dans sa vocation à mettre les institutions publiques au service des usagers, ce projet s'inscrit dans la même dynamique que le **Programme de modernisation de l'État (PME-2023)** et la **Politique nationale de déconcentration (PND)** qui visent, tous les deux, à garantir un meilleur cadre de vie aux Haïtiennes et Haïtiens par un accès équitable aux services publics de qualité. Dans des domaines sectoriels spécifiques – tels que la sécurité, la justice et l'éducation, qui subissent profondément les répercussions de l'instabilité socio-politique et sécuritaire qu'Haïti traverse – ce projet contribue à la réalisation des priorités retenues dans le **Plan stratégique de développement de la PNH (2017-2021)**, qui est arrivé à termes mais dont les axes ont été reconduits, et dans le **Plan décennal d'éducation et de formation (PDEF 2020-2030)** d'Haïti.

Dans sa dimension sociale et humaine, consistant à renforcer la capacité de résilience des communautés et à réduire les inégalités, ce projet contribue à la réalisation des principaux axes de la **Politique nationale de protection et de promotion sociale (PNPPS)** à l'horizon 2040, qui visent « à faire reculer durablement la pauvreté, réduire les inégalités, et promouvoir, contre les discriminations et les exclusions, l'autonomisation des Haïtiennes et des Haïtiens ». En accordant une attention particulière à certaines catégories vulnérables, telles que les femmes et les jeunes, ce projet s'aligne également sur les priorités définies dans le **Plan stratégique pour l'épanouissement de la jeunesse haïtienne (2021-2026)**, la **Politique d'égalité femmes hommes (2014-2034)** et le **Plan d'action national de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles (2017-2027)**. Sous un angle transversal, visant à placer l'humain au cœur des différentes interventions, ce projet s'alignera pleinement sur le **Plan d'action national des droits de l'homme** d'Haïti. Ce dernier est le document stratégique de l'Etat qui énonce ses priorités et actions pour la mise en œuvre de ses obligations et engagements internationaux dans le domaine des droits de l'homme, y compris les recommandations adressées à Haïti dans le cadre de l'EPU.

Ce projet s'inscrit également dans le cadre des priorités nationales telles que définies et approuvées en 2021 par le gouvernement haïtien dans sa Stratégie Nationale de Désarmement, Démantèlement, Réinsertion et Réduction de la Violence Communautaire (SNDDR-RVC), articulée autour de trois axes stratégiques : 1) Sécurité et Justice, 2) Relèvement Communautaire et Compétences des Jeunes, 3) Protection et Violences Sexuelles et Basées sur le Genre. Les consultations départementales et nationales avec les forces vives de la nation haïtienne, organisées sous le leadership de la Task Force inter-institutionnelle SNDDR-RVC, avec l'appui du système des Nations Unies, entre février et juin 2023 ont mis en avant des pistes d'actions et recommandations que ce projet permettra d'appuyer, notamment en adressant certaines tendances lourdes classées comme des défis communs et attentes des collectivités, comme la contre-performance de la Police et de l'appareil judiciaire, la perte de confiance sociale dans l'État, le déficit de gouvernance territoriale/absence de services publics, l'amélioration de la qualité de la gouvernance locale et territoriale et le relèvement économique et la cohésion sociale des communautés. Ce projet visera en particulier à créer des synergies

avec un autre projet financé par le Fonds de Consolidation de la Paix (« Vers un engagement des acteurs pour la réduction de la violence communautaires dans les quartiers à risque ») qui contemple de soutenir l'élaboration du PANDDR-RVC et de mettre en œuvre des activités de prévention de la violence dans des « zones tampons » et aussi dans les zones qui ont pu résister à la violence.

Ce projet contribue par ailleurs à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 de développement durable. Elle s'aligne La résolution 1325 des Nations unies sur la participation des femmes dans la prise des décisions politiques, La résolution historique 2250 du Conseil de sécurité portant sur la Résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Elle s'aligne également, sur l'**Analyse commune de l'Équipe pays des Nations Unies**, réalisée en 2021-2022, ainsi que sur le nouveau **Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable d'Haïti (UNSDCF)**. Premièrement, le UNCT s'est doté d'un nouveau Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable d'Haïti (UNSDCF 2023-2027). Ce document stratégique fait de la question du renforcement de capacités des institutions étatiques l'une des priorités de son résultat n°1 (Gouvernance, sécurité et Etat de droit) et celle du renforcement de la résilience des communautés, à travers la création d'opportunités, l'une des priorités de son résultat n°3 (services sociaux de base et l'appui au contrat social). De ce point de vue, le UNSDCF représente une opportunité majeure pour ce projet qui ambitionne de contribuer significativement à la réalisation de ces deux priorités, en réunissant de manière conjointe les efforts des agences des Nations Unies à cette fin. Elle s'aligne également

La résolution 1325 des Nations unies sur la participation des femmes dans la prise des décisions politiques, La résolution historique 2250 du Conseil de sécurité portant sur la Résolution 2250 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les jeunes, la paix et la sécurité et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur du projet en remplissant le tableau ci-dessous.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
PNUD/OIM Haïti : « Renforcer les capacités nationales de contrôle des armes et des munitions » (2019-2021)	PBF Coût total du projet : USD 1,071,351.00	Lutte contre le trafic des armes et munitions (désarmement).	En accord avec la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (PDVDH), ce projet vise à renforcer les capacités de l'Etat haïtien pour un meilleur contrôle des armes à feu et des munitions en Haïti.
OIM HT : « Combattre le crime transnational par le renforcement des capacités	Ambassade des Etats-Unis en Haïti	Lutte contre le trafic et la traite des personnes, le trafic de drogue et le trafic d'armes.	En accord avec la PDVDH, ce projet mis en place par l'OIM depuis 2016 a permis de déployer plus de 300 policiers sur la frontière entre Haïti et la République Dominicaine, frontière par laquelle transite

<i>de la police des frontières haïtienne » (2016-2021)</i>	Coût total du projet : USD 851,372.00		une grande partie des trafics illicites. Ce projet complémentaire constitue un maillon essentiel du contrôle des armes en Haïti et permettra par ailleurs de limiter directement les sources de financement des gangs et de certains représentants de la vie politique et économique qui profitent des revenus des trafics de drogue et de personnes pour déstabiliser le pays.
OIM HT : « Appuyer et renforcer l'établissement de la Police Frontalière à Ouanaminthe à travers le renforcement des capacités institutionnels et opérationnels » (2017-2021)	Gouvernement du Canada, (PSOP) Coût total du projet : CAD 6,951,662.00	Immigration et Gestion de Frontières (IBM)	En accord avec la PDVDH, ce projet mis en place en 2017 vise à réduire la criminalité transfrontalière et à renforcer la sécurité des communautés frontalières grâce au renforcement des capacités de la Police Frontalière. Cela générera à son tour une confiance dans le système de sécurité aux frontières ainsi que qu'une meilleure perception générale de la sécurité et de l'application de la loi en Haïti.
PNUD HT : « Appui à la gouvernance locale et au développement territorial (AGLDT) »	Affaires Mondiales Canada, Gouvernement Haïtien, PNUD 17 M US\$	Gouvernance locale Réforme de l'Etat	Intervenant dans 12 communes frontalières, le projet AGLDT a bâti de solides partenariats avec les collectivités locales tout comme avec les associations de maires (FENAMH, FENAFEMH), partenariats qui seront d'une grande utilité pour la mise en œuvre des activités transfrontalières
PNUD/UNOPS/UNFPA Haïti : Réduction de la violence communautaire à Martissant et La Saline Octobre 2020-octobre 2022	Peacebuilding Fund \$ 2,698,000	1. Consolidation d'espaces de dialogue et de concertation pour renforcer la sécurité communautaire ; 2. Création d'opportunités socio-économiques pour les jeunes et les femmes visant à favoriser leur employabilité.	1. Mise en œuvre des leçons apprises au regard de l'importance de la mise en place d'un partenariat entre acteurs communautaires et Etat ; 2. En ciblant des zones encore « accessibles » et pas encore sous le contrôle entier des groupes armés, dans une perspective de limitation de l'expansion de la violence communautaire à ces quartiers limitrophes des « zones rouges », le projet permettra d'élargir les perspectives d'intervention en matière de réduction de la violence communautaire adaptées à des milieux différents.
OIM Haïti : Scaling 'Build Back Safer' Training and Communications in Haiti's Grand Sud Juin 2022-novembre 2023	Banque Mondiale \$ 7,200,000	Renforcement de la capacité de réaction de la DGPC pour faire face aux futures catastrophes naturelles ; Création d'un environnement favorable à la reconstruction de logements résilients gérés par les propriétaires dans le Grand Sud, avec un accent particulier sur les zones rurales isolées de la région qui ont été particulièrement touchées par le récent séisme.	Approche Nexus - Répondre à un besoin immédiat humanitaire (logement) tout en renforçant la capacité des membres de la communauté à exercer une activité lucrative qui permet en même temps de construire des logements plus résilients aux catastrophes naturelles.
PNUD, UNICEF, ONUFEMMES HT	Peacebuilding Fund (4,5 M US\$)	1. Mise en place des systèmes de protection de l'enfant à travers l'identification et	1. Complémentarité pour la protection et la réinsertion des enfants et jeunes des zones touchées ;

Renforcer l'accès à la justice des populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants en vue d'une meilleure cohésion sociale Janvier 2020-janvier 2022		l'accréditation des familles d'accueil pour la réinsertion des mineurs en conflit avec la loi, victimes et témoins d'infraction ; 2. Mise en place des bases de données dans les tribunaux pour enfants ; 3. Appui à la Brigade de Protection des mineurs (unité spécialisée de la PNH) ; 4. Appui à la réhabilitation et la réinsertion des mineurs en prison (CERMICOL/Cabaret, Cayes et Cap haïtien) ; 5. Formation des acteurs (avocat, magistrat, travailleurs sociaux, psychologues) sur la justice des mineurs. 6. Développement d'une SOP sur les enfants en conflit avec la loi ; 7. Mise en œuvre de la loi sur l'assistance légale de 2018.	2. Utilisation des alternatives à la détention des mineurs et un meilleur suivi avec les tribunaux pour enfants ; 3- Rapprochement avec le CNAL pour l'accessibilité de la population des zones ciblées aux activités des BAL.
UNESCO	Banque Mondiale (PAST), UNESCO, Fonds d'adaptation (14 M USD)	1. Renforcement des capacités de l'Etat par la formation des communautés et des gouvernements locaux ; 2. Reforme curriculaire (adaptation et reforme des programmes en lien avec le contexte ;= 3. Création 'outils de sensibilisation ; 4. Appui psychosocial dans la péninsule du Sud ; 5. Formation a l'application des normes de construction antisismiques et para cycloniques pour les autorités et les entrepreneurs des collectivités locales ; 6. Sensibilisation des jeunes des communautés défavorisées aux questions liées aux droits de la personne à travers des pratiques artistiques ; 7. Appui à l'Etat dans la sauvegarde des communautés artistiques menacées ainsi que de leur moyen de subsistance	Ces activités sont en lien direct avec l'instauration d'un environnement favorable à l'émergence de la paix, a la cohésion sociale et au renforcement des rapports entre l'Etat et les citoyens
Médiation communautaire et construction de la paix	UE 499,969.65 euros	Viva Rio	Prévention et réduction de la violence communautaire et promotion de la paix

dans les quartiers vulnérables de Port Au Prince		Novembre 2019/ Mars 2022	
Réduction de la Violence Communautaire	USAID 20.000.000 \$	OEA, PADF	Complémentarité dans les interventions et leçons apprises notamment en matière de communication. Réduction de la violence communautaire à Cité Soleil (renforcement des capacités communautaires,
Développement de chaînes de valeurs prometteuses stimulant la création d'emplois verts et décents : le projet P.R.O.F.I.T. (Projet de Renforcement des Opportunités agricoles par la Formation et l'Investissement Technologique)	Norvège 3.000.000 \$	OIT (2020-2023)	Emploi / Formation Professionnelle / Transformation agricole / Résilience environnementale / Amélioration de la productivité agricole
Amélioration de l'accès et de l'offre des services essentiels intégrés et de qualité en santé sexuelle et reproductive et en VBG	CERF 1.000.000 \$	UNFPA (2022)	Complémentarité dans les types d'intervention notamment en sante, sensibilisation et cohésion sociale mobile, cash transfert, etc.)
Better Work Haïti III	USDOL 3.000.000 \$	UNFPA (2022)	Les expériences réalisées en matière de dialogue social, de condition de travail et de production aider à canaliser les actions entreprises dans le cadre des projets à haute intensité de main d'œuvre et d'entrepreneuriat
Decentralized Sustainable and Resilient Rural Water and Sanitation Project	80,000,000 \$	World Bank (2023)	Les expériences réalisées dans la fourniture de services de base dans les communautés vulnérables pourront être mises à profit dans le cadre de ce projet
Programme d'appui à la justice et la lutte contre l'impunité « PAJLI »	20,000,000 \$	PNUD	Le projet tiendra compte des leçons apprises de l'expérience en lien au renforcement des capacités des acteurs judiciaires
Dialogue National pour une Économie Inclusive et Porteuse de Paix	PBF 2, 325, 860 US\$	PNUD/ILO	Le projet tiendra compte des outils déjà expérimentés pour faciliter la Participation citoyenne et dialogue national en vue d'une solution durable pour une économie inclusive.

Cadre National Financement du Développement	One-UN Fund PNUD 1.200.000 \$	PNUD et UNCTAD (2020-2022)	Les expériences réalisées en matière des matériels et réflexions produits dans ce cadre afin de faciliter l'entrepreneuriat
Emploi et travail décent dans le Nexus Humanitaire-Développement et Paix en Haïti	OIT 2.000.000 \$	OIT (2022-2023)	Expérience sur la protection sociale, emploi et Paix. Intégration des principes de travail décent et de transformation structurelle pour la Paix en Haïti.
Semences de paix : une jeunesse haïtienne engagée pour construire une société meilleure	PBF 1.500.000 \$	Concern Worldwide (2021-2022)	Expérience sur la promotion du leadership et la représentation et la participation effective des jeunes femmes et hommes dans la consolidation de la paix à Cité Soleil, Bel Air et St Martin.
Appui au Processus Électoral en Haïti (PAPEH) : Prévention des violences liées aux élections y compris la violence politique à l'égard des femmes en Haïti.	PBF 1.500.000 \$	ONU Femmes PNUD (2021-2024)	Expérience sur la participation des ONG/OCB de femmes dans la prévention et la lutte contre les violence basée sur le genre liée tout au long du processus électoral. L'institutionnalisation en partenariat avec la CEP.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Ce projet opte pour une démarche axée sur la fragilité territoriale avec une dimension humaine (niveau de précarité et d'exposition communautaire aux diverses menaces internes et externes) ainsi que sur la vulnérabilité thématique avec un focus sur les défaillances institutionnelles comme étant un des facteurs conductifs des fragilité (prégnance d'un défi majeur en raison des déficits lié à la gouvernance). Les questions de vulnérabilités humaines (jeunes, femmes, etc.) seront prises comme des points transversaux à promouvoir au sein des différentes étapes de la stratégie. Ainsi, la mise en œuvre du projet sera articulée autour de deux (2) phases dont l'une portant sur une année tandis que les périodes restantes seront dédiées à la durabilité des investissements et résultats obtenus au cours de cette première année.

Approche proposée

- *Phase. 1* - Cette première phase débutera avec les consultations préliminaires (Resultat.1) permettra de disposer de données suffisantes pour la mise en place d'une approche contextualisée de la stabilisation et du relèvement socioéconomique. Réhabilitation pourrait également combiner l'enclenchement de certaines des actions stratégiques [produit.2.1-2.2-3.1-&-3.2] des résultats.2 et 3 contribuant ainsi à booster les conditions favorables à la réhabilitation des infrastructures essentielles et des services de base à travers le renforcement du leadership des autorités locales et l'implication active des communautés bénéficiaires. Cette phase aboutira également à la mise en place d'un réseau de partenariat multiple et de package de support selon les zones de convergence définies à cet effet afin de favoriser une concentration d'interventions intégrées dans les sites. Ainsi, les diagnostics seront conduits de manière inclusive et participative y compris sur la base des leçons apprises, les expériences acquises et les bonnes pratiques identifiées grâce au partenariat avec d'autres UNCT [Lac Tchad Basin, Liptako-Gourma, Sahel, RDC, Sahel, Irak, etc.] qui, ailleurs, ont expérimenté l'approche stabilisation. Cette démarche vise concrètement à promouvoir l'approche appelée « **zone de convergence ou pôles de concentration des actions** » du projet. Il s'agit d'une approche qui permet d'apporter une réponse holistique, cohérente et coordonnée aux vulnérabilités multiples des populations qui résident dans les zones ciblées. Cette approche vise aussi, et surtout, à bâtir sur les opportunités existantes afin de renforcer la complémentarité et les synergies avec d'autres programmes du gouvernement ou d'autres partenaires dans ces zones. La logique de convergence repose essentiellement sur la coordination multisectorielle au niveau local et communautaire, en particulier lors des phases de diagnostic, de planification, de mise en œuvre et de suivi, afin d'assurer la mutualisation des efforts, l'harmonisation des outils et la synchronisation des activités. Cela se traduira par exemple par la définition d'un paquet d'interventions conjointes au bénéfice d'une population vulnérable

L'approche proposée a déjà été expérimentée par le PNUD, UN Women projet tiendra compte des leçons apprises de l'expérience dans le cadre du projet État de droit, comme 1- Le fait de laisser à chaque Agence le libre choix de mener le projet selon ses propres pratiques et procédures conduit à des disparités dans la manière de gérer le projet, 2- Travailler avec les institutions nationales implique une connexion directe avec les responsables des différents niveaux hiérarchiques et d'assurer la liaison communicative entre ces différents niveaux pour de meilleurs résultats. L'expérience a démontré que les 3 agences peuvent collaborer facilement dans la mise en œuvre du projet, tout en s'assurant d'une bonne collaboration et d'échange entre les différents partenaires d'action des « **zones de convergence en milieu rural et urbain défavorisé** » qui s'effectuera sur la base notamment (i) des analyses et indicateurs reflétant les principales vulnérabilités prises en compte dans le ciblage des interventions prévues par des outils tels que le CCA, le UNSCDF et le PNPPS ; et (ii) des critères complémentaires dits « d'opportunités » tels que la continuité d'interventions existantes ou planifiées, la présence de partenaires dans la zone et l'existence de programmes innovants.

Pour ce faire, des critères relatifs au fort ancrage, à la persistance et à l'impact des défis structurels, combinés aux fragilités liées aux multiples crises et aux effets du changement climatique, seront promus. Ces critères seront clairement définis et renforcés en concertation avec l'ensemble des acteurs. Des outils spécifiques d'opérationnalisation des solutions sur le terrain seront aussi promus. Suivant une approche basée sur les droits humains, ces outils seront

basés sur l'implication des bénéficiaires en amont et en aval afin d'assurer une meilleure appropriation communautaire et un bon ancrage territorial et institutionnel de ces solutions y compris le portage politique et leur légitimité. Avec l'implication d'autres partenaires, cela s'articulera principalement sur des mécanismes locaux portés par les autorités et les populations tels que les plans communautaires de développement local, les plans locaux de prévention et de promotion des droits de l'homme, les espaces communautaires d'interpellation citoyenne et les comités inter-communaux de dialogues sur la paix et le développement durable.

La Phase II - Cette phase débutera une fois que ces deux actions prioritaires auront été achevées : i). Les capacités des institutions publiques sont renforcées pour assurer les services sociaux et les besoins essentiels aux communautés ainsi que, II). Les mécanismes communautaires multi-acteurs sur la gouvernance participative et inclusive sont mis en place en soutien aux processus continus de planification et de coordination des priorités locales et communautaires dans les zones pilotes du projet. Cette phase vise à stimuler les conditions favorables à l'émergence et à l'ancrage d'une gouvernance locale capable à même de garantir la gestion efficace des services publics et les besoins essentiels en sécurité et de paix pour les communautés. Ainsi, cette phase consistera à financer les projets/initiatives identifiées dans le résultat.2 y compris certains produits des résultats.1 et 3 [produits.1.2-1.3-3.1-3.3] de manière inclusive et participative qui contribuent directement aux indicateurs pré-identifiés ciblant la revitalisation de l'économie locale ainsi que l'amélioration de l'offre de services de sécurité physique ainsi que l'accès à la justice au niveau des zones de convergence.

Partenariat stratégique

- Cette proposition est en lien avec des initiatives actuelles ou futures entreprises notamment par d'autres agences du système des Nations Unies. Depuis les violents conflits qui opposèrent les groupes de Martissant, en 2021, l'accès de l'assistance vers les populations de même que l'accès des populations aux services sociaux de base se sont fortement réduits du fait de la situation de violence qui prévaut notamment dans l'aire métropolitaine. Cependant, le projet pourra compter sur l'expertise terrain des acteurs humanitaires-développement, lesquels à l'instar des agences des Nations-Unies comme l'UNICEF et le PAM, ainsi que leurs partenaires, mènent depuis le mois de juillet 2022 des opérations quotidiennes d'assistance aux populations vulnérables des quartiers de l'aire métropolitaine sous contrôle des gangs armés. Ainsi, le groupe Accès humanitaire (sous le lead de OCHA), pourra appuyer pour faciliter l'accès aux quartiers vulnérables et sous contrôle des gangs armés, afin de réaliser les interventions PBF programmées, et à même de palier à l'absence d'investissement dans les services sociaux de base au niveau de ces quartiers cibles. D'un autre côté, cette proposition complètera le projet CVR2 au niveau, d'une part le renforcement des capacités des autorités locales (Mairies, CASECs et ASECs) dans les zones d'interventions du projet CVR2 et d'autre part, en permettant à la Task Force interinstitutionnelle DDR-RVC d'interagir dans les zones d'intervention du projet et d'assurer la dissémination des éléments de la stratégie nationale auprès d'une plus large publique. Sur la base des provisions de la résolution 2699 (2023) adoptée par le Conseil de Sécurité de l'ONU le 2 octobre 2023, la collaboration avec la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) sera au cœur des actions du nexus notamment continuum "humanitaire-&-développement" et "sécurité-&-développement" avec l'appui de la Task Force interinstitutionnelle sur la Stratégie Nationale de Désarmement, Démantèlement, de Réinsertion et de Réduction de la Violence Communautaire (SNDDR-RVC).

- Il en est de même du partenariat avec UN Habitat dans le cadre de ses appuis au Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) avec un accent sur les opportunités en lien avec l'amélioration de l'habitat pour les communautés vulnérables des zones cibles du projet. Sa valeur inestimable se mesure tant sur le plan social qu'économique. Protéger et promouvoir la diversité de ses expressions, la richesse de son patrimoine, c'est permettre à la population haïtienne de renouer avec sa mémoire collective, son histoire, ses identités mais également de lui offrir la possibilité d'être partie prenante de la construction de la paix, de disposer de nouveaux moyens de subvenir à ses besoins, à partir de cette culture et de la créativité libérée et retrouvée. Mettre dans ce contexte la culture en avant doit apporter une dynamique efficace et une perspective cohérente de redevenir actrice et non plus spectatrice. Avec une approche faisant de la culture un outil de développement économique et de paix tel que l'envisage le Programme portant sur la « protection et la valorisation des biens culturels avec le soutien à la création artistique » du Plan Stratégique de Développement d'Haïti, les activités proposées dans le projet contribueront à la croissance nationale, à la lutte contre la pauvreté et au développement économique et social des populations. Un des résultats serait la création d'une diversité d'emplois directs et indirects, liés au secteur culturel, pour la population. Ce Programme est conçu pour contribuer à consolider les pôles régionaux et locaux et donc à structurer le territoire, à créer des emplois directs associés à la gestion des équipements ainsi que des emplois reliés à la construction réhabilitation des sites culturels et à la tenue d'événements culturels. De nombreux emplois indirects seront également générés en dynamisant l'ensemble de l'entrepreneuriat associé aux biens et aux services des secteurs de la culture et des arts. Des structures doivent également être mises en place pour faciliter la promotion et la communication sur les grands événements nationaux et permettre ainsi la bonne diffusion des potentialités culturelles d'Haïti et contribuer à la croissance économique du pays.

Sensibilité aux conflits

- La stratégie de mise en œuvre du projet reste également articulée autour de la nécessité de contribuer aux efforts conjoints vers la restauration de la paix durable impulsée par le retour à la normalité. Pour ce faire, les soutiens aux capacités institutionnelles de fourniture des services essentiels et de rétablissement de la sécurité humaine devraient soutenir le leadership des institutions de gouvernance perçues comme étant légitimes. Ceci se veut le centre de la démarche promue qui vise à soutenir, eu égard aux divers feedbacks des consultations préliminaires à la conception du projet, l'extension de l'autorité de l'État au sein de deux grandes catégories de communautés ciblées. Pour ce faire, le projet tiendra compte de deux (2) des impératifs propres aux règles et procédures du Nations Unies en pareille situation dont le cadre de l'appui aux institutions et aux communautés bénéficiaires.
- Les partenariats stratégiques développés par le projet avec les divers clusters au sein d'UNCT dont "Access Group" servira de pont vers une meilleure prise en compte des principes de "Ne Pas Nuire" notamment dans les interventions au sein de la catégorie des "communautés locales en situation de précarités sévères" de la métropole de Port-au-Prince et environnants. Il en sera de même de la prise en compte de l'approche de "HRDDP" dans les processus de finalisation des listes des communautés bénéficiaires directes que des types d'appui à apporter aux acteurs impliqués dans les actions de sécurité communautaire ou encore les infrastructures institutionnelles de sécurité au niveau des zones d'intervention du projet. Pour ce faire, la collaboration

interagence servira à bien positionner le projet, en tant qu'offre principale actuelle d'UNCT/Group Access dans l'accompagnement des efforts de la MMAS, sur la base de la note d'orientation d'UNCT-BINUH sur le partenariat avec la mission. La stratégie de communication du Group Access avec la MMAS (en cours de finalisation) sera mise à contribution. Le mécanisme interagence en appui au suivi de la résolution [S/RES/2653 (2022)] du Conseil de sécurité sur le régime des sanctions sera mis à profit veillant ainsi à assurer que les appuis du projet tiennent compte des dispositions du système.

- Le rôle de conseil stratégique du peacebuilding and governance advisor en partenariat avec les diverses agences d'UNCT y compris le BINUH guideront au quotidien la conformité des actions du projet avec ces différentes dispositions des Nations Unies. Par-dessus, le rôle de validation des plans de travail et autres documents de mise en œuvre du projet par son comité de pilotage placé sous la co-présidence de la RC-DSRSG-HC assurera également ce travail de contrôle préalable du niveau de sensibilité du projet avec ces dispositions du SNU. De même, le package d'appui du peacebuilding and governance advisor cibleront aussi le renforcement des capacités des agences et des autres partenaires directs de mise en œuvre du projet sur les enjeux de ces instruments. Enfin, les séances de formation conjointement menées par le peacebuilding and governance advisor, le M&E officer, avec le secrétariat PBF et l'équipe du projet au profit des partenaires de mise œuvre et le comité technique du projet seront aussi des occasions d'améliorer le niveau de familiarisation avec ces normes y compris la prise en compte des questions transversales comme le genre ou encore les droits de l'homme et le HDP nexus. D'où toute la pertinence des partenariats multiples au sein d'UNCT y compris avec les différentes entités du BINUH, l'Access group, etc.
 - Le partenariat avec ONU Femmes sera crucial pour rendre davantage les politiques locales y compris les mécanismes multi-acteurs et multi-institutions que le projet entend appuyer davantage sensible au genre. Ainsi, le rôle du peacebuilding and governance advisor et celui des autres expert-es du projet [Expert/e en ingénierie socio-économique, expert-e en culture & éducation.] permettront la conception, sous le leadership d'ONU Femmes, d'outils spécifiques au genre notamment en lien avec le résultat 1. [Activité.1.3.1 & 1.3.2.] résultat.2 [activité.2.1.1 & 2.4.5] et le résultat.3 [Activité.3.13]. Dans la même perspective, les activités spécifiques visant à apporter des réponses davantage structurelles [activité.1.3.2-1.3.5 & 2.4.5] ou encore de réponses de renforcement des capacités d'actions des acteurs locaux dont les OSC-OCBs de femmes [activité.1.2.2-2.2.1-2.2.2.] seront fortement alignées sur la dimension genre.
- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses

de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

La théorie de changement consiste en ceci :

Si :

- 1) Les capacités des institutions publiques sont renforcées pour assurer les services sociaux et les besoins essentiels aux communautés, notamment les femmes et les jeunes et les groupes vulnérables dont les enfants et les personnes à mobilité réduite ;
- 2) Les capacités des pouvoirs publics sont renforcées afin d'assurer la paix et la sécurité aux communautés affectées par la violence généralisée et exacerbée par l'impunité chronique, la corruption et l'absence de reddition de comptes ;
- 3) Des mécanismes communautaires multi-acteurs sur la gouvernance participative et inclusive sont mis en place en soutien aux processus continus de planification et de coordination des priorités locales et communautaires dans les zones pilotes du projet.
- 4) Une bonne gouvernance locale capable est assurée pour garantir la gestion efficace des services publics et les besoins essentiels en sécurité et de paix pour les communautés.

Alors :

Les pouvoirs publics seront en mesure d'étendre leurs pouvoirs et les rapports entre l'Etat et les citoyens seront améliorés dans les zones ciblées et la paix et la stabilité seront consolidées.

Parce que :

Les services publics essentiels (eau, électricité, réseau routier et autres infrastructures éducatives, sanitaires et publiques essentielles) seront accessibles à la population et les autorités publiques seront à même d'assurer leurs missions dans les zones ciblées par le projet, en créant une opportunité de renforcer la séquence police – justice – confiance – sécurité et services sociaux de base et proposer une approche intégrée au service des populations pour faciliter un retour graduel des services et de la présence de l'Etat

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

Le renforcement de la confiance entre la population et l'Etat implique pour le projet de mettre en œuvre des interventions concrètes au niveau local pour améliorer l'accès aux services sociaux de base. Les interventions seront identifiées à travers un processus inclusif, participatif et communautaire, et le rôle des acteurs étatiques sera mis en avant. De cette manière, le projet produira des résultats visibles pour la population et adaptés aux besoins locaux et renforcera ainsi la confiance des citoyens dans les autorités étatiques. Parallèlement, il s'avère important de créer les conditions pour que les communautés puissent participer de manière active à la prise des décisions et d'appuyer la définition des priorités qui font sens pour eux et ainsi agir sur la base de ces décisions, favorisant ainsi l'appropriation et l'engagement communautaire.

Pour renforcer la confiance entre l'Etat Haïtien et sa population, surtout au niveau local et communautaire, ce projet vise à atteindre les résultats ci-dessous :

Résultat 1 : Le renforcement des services sociaux de base dans les zones pilotes permettra de faciliter la mise en place de mécanismes communautaires inclusifs d'ici 2025.

Ce résultat vise à faciliter le retour de l'État et à renforcer la cohésion sociale au sein des zones pilotes à travers la provision de services sociaux de base par les institutions compétentes en étroite collaboration avec les communautés, notamment en termes d'accès à l'eau et à l'électricité, d'assainissement, de réhabilitation d'infrastructures et d'équipements collectifs, de santé, d'éducation, et de logement. Ces interventions concrètes engageront directement les collectivités locales dans le développement de leur zone selon les besoins et les priorités définies par les membres de la communauté et ce, à travers une démarche transparente et inclusive. Ce résultat vise donc à créer les conditions propices à un dialogue effectif entre les institutions publiques et les communautés à travers la restauration conjointe des services sociaux de base. Cette mise en avant du rôle des acteurs étatiques permettra la réalisation de dividendes de paix tangibles et rapides au sein des communautés les plus vulnérables, renforçant ainsi la confiance entre l'État et ses citoyens. Enfin, une part des interventions sous ce résultat pourra également adresser les demandes faites directement par la population de la ZMPP au système des Nations-Unies et ainsi soutenir le rôle de fédérateur de celui-ci en permettant aux différents acteurs de la vie publique d'œuvrer localement pour la stabilité. Ces actions ne seront pas nécessairement de l'ordre du renforcement des services publics, mais seront chacune des opportunités offertes aux acteurs privés et publics de travailler ensemble à un objectif commun.

Produit 1.1 : Les mécanismes locaux de dialogue et de décisions communautaires inclusifs sont renforcés.

Dans le cadre de ce produit, le projet propose d'établir ou de renforcer des mécanismes locaux de dialogue et de décisions communautaires inclusifs à travers lesquels les parties prenantes identifieront leurs besoins essentiels et priorités en termes d'amélioration des services sociaux de base. Dans les communes où ces mécanismes auraient déjà été établis, le projet renforcera les efforts de projets précédents en tirant parti des leçons apprises et meilleures pratiques, notamment en étudiant le retour des membres de la communauté ayant été impliqués dans de précédents efforts, afin de capitaliser sur ces derniers. Pour ce faire, le projet vise à implémenter les activités suivantes :

- *Activité 1.1.1 : Tenir des réunions avec les membres de la communauté dans les communautés désignées.* L'OIM entrera en contact avec les parties prenantes locales pertinentes (Mairie, ASEC, CASEC -MAST-MICT) et organisera des réunions avec les membres de la communauté afin de comprendre les priorités en termes de besoins essentiels et de rétablissement des services sociaux de base. Des contacts seront établis avec les équipes du Système d'Information du MAST (SIMAST) ainsi que du travail spécial interinstitutionnel DDR-RVC, pour une interaction avec la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) afin d'assurer une corrélation directe avec les priorités existantes et à venir du gouvernement, relatives à ces communautés. Dans le cadre de cette activité, quatre rencontres sont envisagées par ville cible, soit un total de 16 rencontres. De ces rencontres au moins ¼ regrouperont exclusivement des femmes et jeunes femmes représentées par les associations de femmes, associations de jeunes femmes, des femmes élues/membres des Mairie, CASEC, ASEC, Déléguées de ville et autres femmes leaders.

- *Activité 1.1.2 : Organiser des consultations et une planification inclusive entre les groupes communautaires et les représentants des institutions étatiques locales.* Les autorités locales consulteront les groupes communautaires et discuteront des priorités mises en avant par les communautés pour rétablir les services sociaux. À cette fin, dans chacune des villes ciblées par le projet, les autorités locales seront soutenues pour tenir deux consultations au niveau communautaire avec les parties prenantes clés, y compris les groupes communautaires, afin d'identifier des priorités communes. Cela impliquera directement la communauté dans les processus de prise de décision au niveau communautaire, tout en renforçant la confiance dans les autorités locales en tant que leaders inclusifs et capables. Cette activité dépendra de la possibilité et de la disponibilité des autorités locales à y participer.
- *Activité 1.1.3. Organiser une conférence sur les solutions durables pour la stabilisation et le relèvement socio-économique, avec le gouvernement et en partenariat avec la Taskforce-DDR-CVR, les partenaires y compris l'appui des SNU d'autres régions [RCA, RDC, Irak, Sahel, Bassin du lac Tchad, etc.].* Cette initiative vise, entre autres, à favoriser une évaluation participative d'impacts de la situation sur les différents secteurs de la société mais aussi et surtout de s'informer sur les bonnes pratiques, les leçons apprises et les expériences réussies par les Nations Unies et ses partenaires en Haïti et dans d'autres régions. À terme, cela permettra de disposer d'une vision de long-terme pour la stabilisation post-violence et la valorisation des opportunités et des potentiels locaux permettant le renforcement des capacités de résilience dans un contexte de crise multidimensionnelle. En tant que l'une des activités préliminaires du projet, les résultats de cette consultation contribueront également à un meilleur cadrage de sa stratégie d'intervention y compris à faciliter un réseautage élargi d'expertise et de connaissances disponibles sur la thématique.

Produit 1.2 : Des interventions tangibles permettant de répondre aux priorités identifiées tout en facilitant la collaboration entre les services concernés de l'État et les communautés sont soutenues.

Dans le cadre de ce produit, le projet propose de soutenir la mise en œuvre d'interventions tangibles permettant de répondre aux priorités identifiées par les parties prenantes lors des activités réalisées par la mise en œuvre du Produit 1.1, tout en facilitant la collaboration entre les services concernés de l'État et les communautés lors de ces interventions concrètes. Le projet propose également de soutenir la mise en œuvre d'interventions provenant directement de demandes faites par la population au système des Nations-Unies, tout en mettant en avant le rôle des acteurs étatiques lorsque ceux-ci ont un rôle. Pour ce faire, le projet vise à implémenter les activités suivantes :

- *Activité 1.2.1 : Soutenir les initiatives visant à rétablir les services sociaux de base.* En utilisant les connaissances pertinentes acquises lors des consultations, l'OIM soutiendra des initiatives concrètes menées par les institutions étatiques locales visant à améliorer l'accès aux services sociaux de base. Ces initiatives répondront aux besoins identifiés lors de consultations communautaires inclusives. Les interventions pourront inclure la construction de kiosques d'eau, la réparation des lignes électriques, la réhabilitation des infrastructures sportives et socioculturelles, des marchés, des routes, et plus encore, selon les priorités émises par les parties prenantes. L'OIM soutiendra les acteurs étatiques pertinents pour diriger ces interventions, ce qui renforcera la perception

positive et la confiance des communautés envers l'État. Le projet prévoit de réaliser 10 interventions par ville cible, soit 40 interventions au total. Le projet prévoit pour cela un budget équivalent à USD 1,000,000, soit USD 25,000 par intervention.

- *Activité 1.2.2 : Mettre en place un mécanisme d'appels-a-projet, sous le leadership conjoint UNCT-RCO-MPCE & MAST en faveur des ONG-OCBs membres du Groupes Access dans les zones cibles en soutien à la mise en œuvre des effets 4 et 5 de UNSCDF.* Dans le cadre de cette activité, l'OIM prévoit de répondre aux demandes directes des membres de la communauté auprès du système des Nations Unies lorsque cela est pertinent. Par exemple, une communauté pourrait avoir des besoins spécifiques en termes de réhabilitation d'un kiosque d'eau. Si elle adresse cette demande au Bureau du Coordinateur Résident de l'ONU, l'OIM soutiendra les institutions étatiques pertinentes pour répondre à cette demande. Le but de cette activité est de renforcer le rôle des acteurs étatiques dans l'amélioration et la restauration des services de base dans les communautés affectées. Sous réserve de l'efficacité de ce mécanisme et d'un retour positif des communautés, l'OIM prévoit également de rechercher des financements supplémentaires auprès de la Banque interaméricaine de développement (BID) afin de pouvoir répondre à un nombre accru de demandes, le cas échéant.

Produit. 1.3 : Les structures publiques du ministère de l'éducation nationale dédiées à la formation et au développement professionnel d'artisans/artisans et créatrices/créateurs issus des quartiers défavorisés sont renforcées.

Dans le cadre de ce produit, les activités proposées sont holistiques et s'attaquent à plusieurs facettes des défis rencontrés dans les quartiers défavorisés, afin de soutenir et appuyer la relation État-Citoyen. Ce produit combine éducation, entrepreneuriat, culture, arts et sport pour créer un environnement propice à la paix, à la croissance économique et à la cohésion sociale. L'accent est ici mis sur la formation professionnelle en tant qu'outil de prévention de la délinquance juvénile. Le projet suggère une approche globale qui reconnaît le rôle essentiel de l'éducation dans la transformation sociale. L'appui à l'entrepreneuriat des jeunes est crucial pour assurer leur insertion économique. En se concentrant sur les entreprises collectives et l'économie sociale, ce produit promeut un modèle d'affaires axé sur la communauté et la durabilité. La promotion du dialogue communautaire et de la culture/arts en tant que vecteurs de paix souligne l'importance des approches non conventionnelles pour résoudre pacifiquement les conflits et renforcer la cohésion sociale. Les activités de ce produit sont stratégiques car elles combinent à la fois des éléments économiques et sociaux pour renforcer la communauté.

- **Activité 1.3.1** Renforcer les capacités d'accueil de 3 Centres d'Education Familiale dans les collectivités de Croix des Bouquets et de Tabarre pour prévenir la délinquance juvénile et contribuer à la paix durable par la formation d'artisans/artisans et créatrices/créateurs
- **Activité 1.3.2** Appuyer le développement d'entreprises individuelles et collectives des jeunes femmes diplômées des trois Centres d'Éducation Familiale et de l'École Nationale des Arts (ENARTS) afin de favoriser l'accroissement de leurs capacités entrepreneuriales basées sur les principes de l'économie sociale et solidaire.

- **Activité 1.3.3** Favoriser chez les jeunes étudiants des centres d'Éducation Familiale et de l'ENARTS le dialogue communautaire, la résolution pacifique des conflits, la citoyenneté participative, et soutenir des initiatives locales de cohésion sociale comme les événements sportifs scolaires et un programme local axés sur l'Art-Culture-Paix, en partenariat avec MCC, MENFP, le Centre des Arts et la Maison d'Haïti.
- **Activité 1.3.4** Renforcer les liens communautaires en organisant des activités sportives d'envergure en milieu scolaire, tout en soutenant les initiatives artistiques et culturelles qui valorisent la diversité et l'unité communautaire pour promouvoir la cohésion sociale.
- **Activité 1.3.5** Plaider auprès du ministère de l'Éducation la prise en compte de la cohésion sociale, le vivre ensemble, et le rapprochement communautaire dans le nouveau curriculum de l'éducation formelle et non-formelle

Résultat 2 : Réduction du niveau d'insécurité et d'impunité dans les communes et les institutions cibles, en vue de rétablir la paix et maintenir une sécurité durable dans ces zones d'ici 2026

Le déficit de sécurité et de paix dans les zones pilotes constitue un des facteurs de fragilité au niveau local et communautaire. Cela est entretenu par la persistance de l'impunité et l'absence de redevabilité qui cristallisent les relations de méfiance, voire de tension, entre l'État et ses citoyens. Conséquemment, les instances étatiques en pleine déliquescence ne remplissent pas leur mission de maintien de la cohésion sociale. Cette faiblesse de la cohésion sociale ne permet pas de réponse collective ni aux problèmes et crée des interstices dans lesquels se glissent la méfiance, la jalousie, le manque de solidarité, l'anomie sociale fournissant ainsi aux groupes armés une opportunité pour exercer leur pouvoir. La mise en œuvre des solutions innovantes et participatives pour rétablir la paix et la sécurité s'avère donc indispensable et importante pour réduire le niveau de vulnérabilité et renforcer la capacité de résilience des communautés face aux chocs. De manière concrète, ce résultat vise à soutenir des initiatives communautaires et micro-projets à impact rapide issus de consultations communautaires inclusives et participatives, qui permettront d'améliorer la paix et la stabilité à travers une approche basée sur le renforcement de la cohésion sociale, notamment avec l'inclusion des jeunes filles et garçons, des femmes et des personnes à besoins spéciaux et le renforcement de mécanismes de police et de justice de proximité avec une forte implication citoyenne. Une attention particulière sera portée aux opportunités locales émanant des récentes « trêves » annoncées par les gangs armés dans certains quartiers de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince afin de mettre en œuvre des petits projets permettant de construire des « dividendes de paix » générateurs de confiance au niveau communautaire et de consolidation de la paix.

Produit 2.1 : Les services de police (EDUPOL, Police communautaire, etc.) et de justice de proximité (BaLs, Justice de paix, etc.) dans les communautés cibles sont renforcés et sont fonctionnels

L'incapacité des institutions régaliennes de répondre aux besoins de sécurité et de justice de la population constitue l'un des principaux facteurs de méfiance entre les citoyens et l'État. Car l'augmentation de la violence et de l'insécurité orchestrée par les groupes armés représente l'une des principales préoccupations de la population. Le renforcement de ces institutions avec un focus sur une approche participative impliquant tous les acteurs dans les prises de décisions sur cette problématique peut faciliter des réponses plus efficaces et une dynamique

communautaire. Ce cadre d'intervention peut également aider à faire le plaidoyer institutionnel et communautaire pour l'approbation et la promulgation de nouveaux cadres légaux. e

- **Activité 2.1.1** : Développer un espace de discussion et d'échanges entre les acteurs étatiques et non-étatiques dans chaque communauté cible sur la problématique de sécurité et de justice qui permettra d'identifier les besoins dans le domaine. Ces discussions pourront permettre de prendre des décisions collectives et consensuelles. En partenariat avec ONU Femmes, le processus de planification et d'organisation des discussions prendront en compte la dimension genre en s'assurant entre autres de la pleine participation des femmes dans tous les espaces de dialogue/discussion.
- **Activité 2.1.2** : Fournir un appui technique et matériel dépendamment des besoins identifiés dans l'espace d'échanges aux structures de police et de justice de proximité dans les zones cibles. Ces supports auront comme finalité d'assurer la mise en œuvre des décisions collectives et consensuelles, en coordination avec les autres projets et/ou partenaires internationaux intervenant dans le même domaine. (Basket fund, OEA, INL, PADF, CVR@, etc..).

Produit 2.2 : Les mécanismes locaux de règlements et prévention de conflits dans les zones cibles sont identifiés et renforcés.

La prise en compte des mécanismes locaux de règlements et prévention de conflits représente un élément essentiel pour apporter réponses concrètes aux défis communautés. Il ne s'agit pas de créer des éléments nouveaux, mais de préférence construire sur la base de l'existant et de la réalité de chaque communauté pour faciliter la résolution des problèmes. Ainsi, le projet entend soutenir les actions mises en œuvre par les acteurs et structures locaux afin d'assurer la pérennité des actions entreprises. Les mécanismes locaux de gestion de conflits déjà identifiés dans le cadre des autres projets PBF pourront permettre d'alimenter la cartographie et seront considérés comme une valeur ajoutée pour le projet.

- **Activité 2.2.1** : Réaliser la cartographie des mécanismes locaux de règlements et prévention de conflits existant dans les zones cibles. Cette initiative ciblera également les OSC locales, les OCBs et les associations de femmes et jeunes-femmes.
- **Activité 2.2.2** : Fournir un appui technique et matériel aux mécanismes locaux de règlements et prévention de conflits (y compris les OSC locales, les OCBs et les associations de femmes et jeunes-femmes) dans les zones cibles afin d'assurer leur pérennisation et structuration dépendamment des besoins en partenariat avec l'OPC et autres structures étatiques dans la zone.
- **Activité 2.2.3** : Organiser des formations auprès des représentant/es des mécanismes locaux de règlements et prévention de conflits et certains leaders communautaires sur la médiation et la gestion des conflits

Produit 2.3: La cohésion et l'inclusion sociales en mettant en place des initiatives de revitalisation de l'économie sociale et solidaire ciblant les couches marginalisées dont les jeunes filles et garçons, les femmes et les personnes à besoins spéciaux sont renforcées

Dans le cadre de ce produit, il s'agit de créer des conditions pour une amélioration de la situation socioéconomique des populations et de l'environnement physique des quartiers cibles afin de renforcer la résilience économique des jeunes en leur fournissant des opportunités de développer un projet d'entreprise collectif qui s'aligne sur les besoins communautaires et favoriser le relèvement économique des communautés. L'implication du ministère des affaires sociales et du travail dans la réflexion ayant conduit à l'identification du projet et des cibles et

dans l'analyse des besoins sur la base des données existantes (SIMAS) facilite la mise en œuvre d'activités pertinents devant faciliter l'atteinte des résultats. Il convient de mentionner que d'autres institutions comme le ministère de l'Agriculture et le ministère du Commerce et de l'Industrie contribueront au développement des activités d'entrepreneuriat.

- **Activité 2.3.1** : Identifier les potentialités économiques des communautés vulnérables cibles devant chapeauté les activités de relèvement économique communautaires ciblant en particulier les groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes
- **Activité 2.3.2** : Appuyer la mise en place un mécanisme des échanges et de discussion communautaire sur les activités de relèvement économique communautaire et de cohésion sociale en vue de les valider et de sélectionner les bénéficiaires sur la base de critères établis de manière consensuelle. Des comités locaux inclusifs (y compris les femmes et jeunes-femmes leaders d'associations et OCBs) seront mis en place pour faciliter les rencontres communautaires.
- **Activité 2.3.3** : Mettre en œuvre les initiatives de relèvement économique communautaire devant faciliter la réinsertion des jeunes et des femmes les plus vulnérables. Elles seront développées en partenariat avec les représentants des ministères de la jeunesse, conditions féminines, affaires sociales et d'autres ministères sectoriels dépendamment du type d'intervention.

Produit 2.4 Les potentialités de la culture haïtienne comme pilier essentiel du nexus développement-paix sont renforcées pour la valorisation des œuvres des artistes et de leur rôle dans la promotion de la paix et la cohésion sociale.

Ce produit permet de valoriser la culture haïtienne en tant que fondement crucial du lien entre développement et paix, tout en mettant en lumière le rôle vital des artistes pour la promotion de la paix et la cohésion sociale. Dans le cadre de ce produit, il s'agirait de contribuer à aider à préserver l'héritage culturel et artistique haïtien face aux adversités. Ici, le projet cherchera à renforcer les événements culturels existants qui agissent comme des vecteurs pour le dialogue entre l'État et les citoyens. Cette démarche suggère que la culture est un moyen de faciliter la communication et la compréhension entre État-Citoyen pour l'amélioration des efforts de l'extension de l'autorité de l'État et la paix durable. De plus, à travers ce produit le projet visera à accroître les opportunités d'emploi dans les domaines culturels, indiquant un désir d'intégrer la culture à l'économie et au développement. Le projet encourage ici des productions qui abordent explicitement la promotion de la culture de la paix, renforçant l'idée que l'art et la culture sont des instruments puissants pour la paix, la création d'emploi et la cohésion sociale. L'importance du sport en tant qu'outil de cohésion sociale et de renforcement des liens communautaires est reconnue. En soutenant à la fois les artistes individuels et les institutions culturelles, le projet vise à renforcer la cohésion sociale à travers la culture et l'art. Les leçons apprises des appuis fournis par d'autres projets PBF en cours et/ou terminés et d'autres acteurs aux initiatives des acteurs culturels seront mises à profit. Ainsi, le projet favorisera la réplique ou le renforcement d'initiatives réussies visant la promotion des valeurs de paix et la cohésion sociale autour des jeunes au niveau local.

- **Activité 2.4.1** Soutenir les artistes et artisans de la zone métropolitaine affectés par la violence des groupes armés, en sauvegardant leurs traditions culturelles et pratiques

artistiques, en collaboration avec le MCC, le Village de Noailles, l'ENARTS et le Centre d'art.

- **Activité 2.4.2** Soutenir les manifestations culturelles et artistiques reconnues pour renforcer le dialogue entre l'État et les citoyens, en collaboration avec l'ENARTS, le MCC, le Centre d'art et la Maison d'Haïti.
- **Activité 2.4.3** Collaborer avec les ministères du Tourisme, de la Culture et de la Communication ainsi que l'Université d'État d'Haïti pour former des guides culturels, mettant l'accent sur la valorisation du patrimoine local auprès des résidents, renforçant ainsi la connaissance et l'appréciation de la culture haïtienne.
- **Activité 2.4.4** Soutenir des projets artistiques, y compris des ateliers, de théâtre et d'œuvres audio-visuelles axés sur la sensibilisation et l'éducation de la communauté aux valeurs de paix et de cohésion sociale, ainsi que des aides à la formation des jeunes aux métiers de l'art. Cette démarche sera menée en collaboration avec le MCC, le Village de Noailles, l'ENARTS et le Centre d'art.
- **Activité 2.4.5** Soutenir, en partenariat avec ONU Femmes, des initiatives de jeunes femmes artistes et des associations culturelles dirigées par des jeunes femmes visant la formation des jeunes artisanes et renforcement de capacité et la promotion des productions de ces dernières.

Résultat 3 : Amélioration des capacités des organes de gouvernance locale dans les zones pilotes du projet en vue d'assurer une meilleure qualité des services essentiels au profit des communautés d'ici fin 2025

La défaillance des organes de gouvernance locale sera adressée à travers des programmes de renforcement des capacités pour les autorités locales (Maires, CASEC et ASEC) qui doivent être en mesure d'assurer, en fonction de leurs champs de compétence, leurs responsabilités envers les communautés dans les zones pilotes. Avec l'appui de BINUH, un partenariat stratégique sera établi avec l'équipe de travail spéciale interinstitutionnelle DDR-RVC pour une interaction avec la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) dans l'optique du continuum « Paix-&-développement », selon une approche de flexibilité dans la stratégie d'intervention « priorisation des zones d'intervention » du projet.

Produit 3.1 : Les capacités (Formation, matériels et équipements) des collectivités locales sont renforcées et sont fonctionnelles afin de renforcer la confiance et la cohésion sociale d'ici 2025

Étant les plus proches des populations et en tant que Gestionnaires territoriaux, les collectivités territoriales ont un rôle essentiel à jouer dans le rétablissement des relations harmonieuses entre gouvernants et gouvernés. Malheureusement, les problèmes de gouvernance constatés depuis juillet 2020 avec la fin des mandats des maires élus, juillet 2021 avec la fin des mandats des CASECs et le 7 juillet 2021 avec l'assassinat du président de la République d'Haïti, les collectivités territoriales ont été sérieusement affaiblies du fait que ces anciens élus sont devenus des Agents exécutifs intérimaires et se retrouvent sur des chaises éjectables. C'est dans cette perspective que le projet entend renforcer les collectivités territoriales afin de leur permettre de jouer leur rôle important dans le rétablissement des services de base à la population.

- **Activité 3.1.1** : Renforcer les capacités des collectivités territoriales. Ce renforcement comporte deux aspects : le renforcement de leur capacité d'intervention à partir de la formation/coaching et la fourniture de matériels et équipements leur permettant d'offrir des services aux communautés. Ces appuis dépendront des besoins identifiés et sur la base des documents de planification de développement dans les zones cibles. Ces interventions seront réalisées en partenariat avec le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) en particulier à travers la direction des Collectivités territoriales. Une attention particulière sera accordée aux femmes membres de ces structures dans le cadre de ce renforcement.
- **Activités 3.1.2** : Faciliter l'intervention rapide et directe des acteurs des collectivités territoriales sur les besoins prioritaires dans les espaces de discussion entre les citoyens, incluant les jeunes et les femmes et les acteurs des collectivités territoriales (Mairies, CASECS, ASECS, Délégué.e.s de ville, etc.) et basés sur le plan de développement communal.
- **Activités 3.1.3** : Soutenir, en partenariat avec ONU Femmes, la revitalisation de l'économie locale des zones d'intervention à travers des actions de rapprochement des mutuelles de crédits ainsi que les associations ou les coopératives locales des femmes et des jeunes-femmes et la mise en place/restauration d'infrastructures communautaires de cohésion sociale, notamment les « Marché publics ».

Produit 3.2 : Les mécanismes permanents de dialogue et d'échanges entre les autorités locales et les citoyens sont mis en place afin d'encourager la participation communautaire et inclusive dans le travail et les prises de décisions au niveau des collectivités locales pour une meilleure transparence et redevabilité.

- **Activité 3.2.1** : Faciliter l'opérationnalisation des espaces de discussion entre les citoyens, incluant les jeunes et les femmes et les acteurs des collectivités territoriales (mairies, CASEC, ASECS et délégué.es de ville)) autour des enjeux liés à la stabilisation et le développement de la communauté, tout en mettant à profit les structures existantes. Cet espace servira également de cadre de traitement des éléments des plaintes et autres préoccupations des deux parties. Pour ce, il est prévu de dynamiser les espaces d'échanges et de discussions qui sont prévus dans les décrets-loi de février 2006 à savoir les conseils techniques de développement et les tables thématiques couvrant les champs de compétences des maires et des CASECs (table thématique sante, table thématique éducation, table thématique sécurité, table thématique eau et assainissement).
- **Activité 3.2.2** : Encourager la mise en place d'un mécanisme de gestion participative des structures de services de base dans la communauté et la dissémination des informations sur la mise en œuvre des actions entreprises, particulièrement dans le cadre du développement de la communauté y compris du projet.

Produit 3.3 : Les initiatives liées à la transparence et la redevabilité des autorités locales dans leur travail sont renforcées.

- **Activité 3.3.1 (Ancienne formulation)** : Réaliser une enquête toponymique et une enquête du bâti pour constituer une base de données sur la CFPB et la patente afin d'élargir l'assiette fiscale au niveau de certaines communes et du coup augmenter les recettes communales.

- **Activité 3.3.1 (Nouvelle formulation) :** Mettre en place/renforcer les mécanismes de suivi et évaluation à base communautaire.
 - **Activité 3.3.2:** Assurer une campagne d'information dans les communautés sur les projets de fourniture de services de base réalisés à partir des fonds disponibles liés aux recettes collectées, droits, redevances, dons et appuis des ONG et tiers. Ces activités visent à augmenter la transparence et la redevabilité des autorités dans le cadre de la gestion des fonds publics.
 - **Activité 3.3.3 :** Soutenir les initiatives entreprises en lien avec la transparence et la redevabilité des autorités déjà identifiées dans toutes les communautés d'intervention et encourager la participation de manière inclusive.
- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Les interventions couvriront des zones prioritaires qui serviront de collectivités territoriales pilotes dans l'approche territoriale de ce projet, et qui sont identifiées suivant le schéma présenté lors des consultations qui ont été organisées du 21 au 22 et le 28 mars 2023. Au terme de ces consultations, trois catégorisations de communautés, ayant chacune ses spécificités, ont été relevées. Il s'agit des :

1) Communautés locales en situation de précarités sévères : qui sont des collectivités où la population fait face à des facteurs de « macro-contraintes », comme le non-accès à la justice ou aux infrastructures de base, l'extrême pauvreté, le chômage chronique, la famine, etc. En raison de la marginalisation sociale de ces communautés, leurs membres finissent par développer des relations conflictuelles, voire d'opposition avec l'État, lesquelles se traduisent généralement sous forme de manifestations et de blocage de routes contre le pouvoir en place. En outre, à cause de la faible présence de l'État en leur sein et des facteurs de « macro-contraintes » qui caractérisent leur cadre de vie, ces communautés sont souvent exposées aux conflits internes nés des dynamiques de lutte pour l'appropriation ou le contrôle des ressources locales. Dans de nombreux cas, ce sont ces frictions intracommunautaires qui se transforment en conflits territoriaux entre groupes criminels ou entre quelques membres de la communauté. Dans la catégorie de ces zones, il y a certaines zones de Port au Prince (Bel Air, Carrefour feuilles), Cité Soleil, Thomazeau, Fonds Verettes, Ganthier, Croix des Bouquets, Tabarre.

Ce projet cherchera en particulier à consolider les opportunités présentées par les « trêves » annoncées par les principales factions de gangs armes dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince depuis début juillet 2023 (par exemple à Cité Soleil et à Bel Air), en entamant des consultations et dialogue au niveau local permettant d'identifier une série de mesures de confiance prioritaires qui permettraient le rétablissement de la présence de l'Etat dans certaines communautés « pilotes ».

2) Communautés locales en situation de transition : qui sont des collectivités vivant dans une situation d'équilibre face aux facteurs de macro-contraintes, même si leurs membres font encore face à certains défis socio-économiques, comme le manque d'accès à des écoles de qualité, au crédit ou à un niveau de salaire confortable. En raison de leur statut social et urbain

en transition, ces communautés paraissent moins hostiles à l'État et sont également moins vulnérables aux situations de conflits ou de violences intracommunautaires chroniques. Cependant, pour des raisons de proximité géographique avec des zones d'activités criminelles, la sécurité au sein de cette deuxième catégorie de communauté locale demeure très fragile à cause des incursions sporadiques des gangs armés et des velléités de conquête de nouveaux territoires par ces derniers en vue d'accroître leur hégémonie et d'étendre leurs zones d'influence. C'est notamment le cas de Cap Haïtien, Milot, Dondon, Plaine du Nord, Acul du Nord et Grande Rivière du Nord, Grand'Anse, Carrefour, Petit-Goâve, Arcahaie, Cayes, Gonaïves, l'axe « Gros Morne, Bassin Bleu jusqu'à Port de Paix » et l'axe « Forêt des Pins jusqu'à Thiotte Delmas. En ce sens, ce projet cherchera à établir des synergies avec le projet PBF-CVR 2 qui se focalise justement sur les « zones tampons », non directement sous le contrôle des gangs armes mais à proximité de celles-ci et donc vulnérables à l'expansion de la violence tout en manifestant des signes de résilience communautaire sur lesquels capitaliser.

Les bénéficiaires

Les interventions ciblent directement :

Les institutions publiques

Catégorie	Quantité
Ministères	8
Pouvoir judiciaire	3
<u>Structures de la PNH (y compris EDUPOL et la Police communautaire)</u>	6
Structures déconcentrées de l'administration publique	8
Mairies	8
Conseils d'administration de la section communale (CASEC)	8
Assemblées des sections communales (ASEC)	8
Autres institutions étatiques	9
Total	47

Les individus

Catégories	Effectif ciblé	Femmes	Hommes
Personnes âgées de 10 à 20 ans	2600	1350	1250
Personnes âgées de 21 à 35 ans	2800	1400	1400
Personnes âgées de 35 à 65 ans	1600	850	750
Total	7000	3600	3400

Ce projet met l'accent sur la fragilité territoriale avec une dimension humaine tenant compte du niveau de précarité et d'exposition communautaire aux diverses menaces internes et externes à travers la mise en place des conditions favorables à la réhabilitation des infrastructures essentielles et des services de base à travers le renforcement du leadership des autorités locales et l'implication active des communautés. Ainsi, il compte travailler principalement avec 7,000 personnes réparties selon les catégories suivantes 2,000 personnes âgées de 10 à 20 ans, 2,800 de 21 à 35 ans et 1,600 de 35 à 65 ans qui seront sélectionnées par les structures communautaires et les autorités locales sur la base de critères développés

d'un commun accord ayant trait à leur vulnérabilité et leur exposition aux différentes menaces, particulièrement le recrutement par les gangs armés. La base de données existantes dans SIMAS du ministère des Affaires Sociales et du travail sera également mise à contribution dans le cadre de cette sélection. Pour atteindre ces objectifs, le projet cible également 47 institutions publiques et 130 acteurs issus des organisations communautaires, les universités, les partis politiques, les médias autres acteurs de la société civile, etc.

Pour assurer le principe de ne pas nuire et de la sensibilisation aux conflits dans la sélection des bénéficiaires et des acteurs de la société civile, surtout dans des zones exposées aux violences, il sera défini à l'avance un plan d'identification et de mitigation des risques. Ce plan consistera à :

- ✓ Intégrer une stratégie d'identification, d'analyse et de gestion des facteurs de vulnérabilité et des capacités locales dans les différentes phases du projet, en associant les bénéficiaires – en particulier les jeunes, les femmes et les acteurs locaux – à l'élaboration et l'approbation de cette stratégie ;
- ✓ Renforcer la sensibilité des bénéficiaires, y compris les jeunes et les femmes– aux conflits ;
- ✓ Préserver les informations confidentielles des bénéficiaires, en évitant leur divulgation auprès des personnes qui pourraient faire peser de graves conséquences sur eux ;
- ✓ Prévenir le détournement des ressources du projet, en s'assurant qu'elles ne soient pas utilisées contre les bénéficiaires.

Les autres acteurs

Catégorie	Quantité
Les organisations de la société civile	30
Les organisations communautaires de base	50
Les universités et écoles	20
Les partis politiques	10
Les médias	15
Les syndicats	5
Total	130

Total bénéficiaires directs:

Catégorie	Individus	Institutions publiques	Autres acteurs
Total	7000	47	130

De manière indirecte, cette proposition cible :

En considérant que la moyenne familiale est de 5.5 à 6 personnes par famille (Sources IHSI)

Catégorie	Effectif ciblé	Femmes	Homme
Jeunes et adultes	42000	21630	20370

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur la base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation : PNUD Partenaires d'exécution : - Centre National d'Information Géospatial - OPC	\$ 30 millions	Donateurs et ressources propres	Petion-Ville, Cayes	200	3
Organisation bénéficiaire : OIM L'OIM implémentera directement ses activités et ne contractera donc pas de PE.	\$70 millions	Donateurs	Tabarre (Port-au-Prince), Les Cayes, Cap-Haïtien, Gonaïves	500	4
Organisation bénéficiaire : UNESCO	\$15 millions	Donateurs et ressources propres	Port-au-Prince avec 4 points focaux	50	3

Partenaires d'exécution :			(Nord, le Sud, la Grand 'Anse et l'Artibonite)		
---------------------------	--	--	---	--	--

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Le présent projet sera mis en œuvre sous le leadership des ministères des affaires sociales et de la culture et de la communication (MCC), ainsi que la Coordonnatrice résidente, de manière coordonnée avec d'autres ministères (MPCE, MJSAC, MENFP), le BINUH et les 3 agences bénéficiaires du système des Nations Unies (PNUD, OIM et UNESCO).

Le projet sera exécuté selon les modalités de mise en œuvre par le PNUD, l'OIM et l'UNESCO.

La mise en œuvre du projet sera supervisée et coordonnée par :

- i. Le Comité de pilotage qui est co-présidé par le MCC, le MAST et la RCO avec la participation du PNUD, d'OIM, d'UNESCO et du BINUH, ainsi que d'autres institutions nationales partenaires impliquées dans le projet, avec l'appui du Secrétariat PBF. Il veille à l'approbation des orientations stratégiques du projet et se réunit **au minimum une fois par an**.
- ii. Le Comité de suivi technique qui est composé des points focaux des 3 agences (PNUD, OIM et UNESCO), des partenaires de mise en œuvre et des points focaux des institutions partenaires y compris les Ministères concernés. Il a pour mandat d'élaborer les plans de travail annuels, d'établir les principaux termes de référence, préparer les DAO en vue du recrutement des potentiels prestataires de services, notamment pour les actions conjointes et les opérations de communication conjointes, et de préparer les sessions du comité de pilotage pour approuver les éventuelles actions correctives. Ce comité se réunit **une fois par mois et fonction de certains besoins**. Le Groupe Access sera invité à participer aux réunions du comité de suivi technique afin d'être informé des activités en cours de planification de manière à conseiller et faciliter les actions au niveau des communautés.

En outre, le Bureau du Coordonnateur Résident, à travers le secrétariat du PBF, aura comme fonction d'appuyer, d'une part, ces deux structures de coordination dans leur rôle d'orientation stratégique et, d'autre part, les trois agences bénéficiaires et leurs partenaires d'exécution dans l'atteinte des résultats du projet. Les efforts de communication sur les activités du projet seront coordonnés entre les trois agences et le RCO. De plus, une attention sera portée aux échanges avec les partenaires techniques et financiers engagés sur les principaux axes de ce projet par le biais de la concertation technique des partenaires (CTP), ceci pour assurer une harmonisation des actions et identifier les fonds additionnels, dans l'esprit de la fonction catalytique des financements du PBF.

Le Secrétariat du PBF veillera particulièrement à la synergie des interventions sur le terrain et contribuera à la mobilisation de ressources additionnelles auprès des bailleurs potentiels afin d'accélérer le processus de consolidation de la paix en Haïti. Le Secrétariat du PBF assurera également le secrétariat du Comité de pilotage et celui du Comité de suivi technique.

- c) Une équipe de coordination et gestion au quotidien de la mise en œuvre des activités du projet sera mise en place sous la supervision directe des chefs d'agences. Cette équipe sera accompagnée dans la programmation et la direction stratégique du projet par une équipe d'expert-e-s thématiques de chacune des trois (3) agences. Selon les besoins thématiques, les bureaux régionaux et les sièges des agences y compris des expert-e-s d'autres bureau-pays (familier à la stabilisation & HDP Nexus) seront mobilisé-es en soutien aux actions du projet. Tenant compte de la spécificité du projet tendant à la fois, à faire de la stabilisation articulée autour du nexus développement-paix, y compris les particularités sociologiques Haïtiennes "*la culture : un moyen de construction d'une paix durable*" - le projet mobilisera ainsi une diversité d'expertises rompues à cette démarche – y compris au plan national.
- d) Le souci de la prise en compte du principe de: *Ne Pas Nuire* – étant au cœur du projet, d'où, le rôle prépondérant des chefs d'agences appuyés en ce sens par les conseils stratégiques de l'expert-e en gouvernance et consolidation de la paix afin de veiller à une meilleure contextualisation des actions du projet. Par ailleurs, l'expert-e, sous la direction des chefs d'agences, coordonnera le positionnement du projet au sein des engagements d'UNCT "UNSCDF" - avec le gouvernement, notamment via les réunions régulières d'UNCTs et autres dialogues avec le gouvernement. Il est en de même de son soutien en appui aux chefs d'agences et en collaboration avec l'équipe de la DSRSG-RC-HC d'UNCT Haïti [PDAs-Expert Économiste ; PSEA, PBF, Partnership, Spotlight, etc.] y compris avec le BINUH [UNPol-CVR Unit-PGG-Justice Unit, etc.] aux dialogues avec les partenaires techniques et financiers – notamment à travers, les rencontres des Tables rondes sectorielles [Gouvernance-Justice-Résilience, Genre, etc.], du Groupe de Référence des Partenaires, etc. En collaboration avec PBF et avec l'appui de PBSO, l'expert-e soutiendra une meilleure consolidation et partage des connaissances au sein de la communauté de pratiques de la consolidation de la paix. Ainsi, l'appui des autres expertises spécifiques [ingénierie socio-économique, culture, éducation, sécurité, gestion des ressources, etc.] sera capital pour une meilleure infusion du nexus paix-développement promu par le projet sur le terrain. Ceci reste un gage pour renforcer l'intéressement d'autres partenaires aux priorités plus ou moins similaires [Banque mondiale, Canada, OIF, OEA, USAID, etc.] autour du projet.

Position	Agence	Rôles	Budg et
Equipe de coordination, suivi-&-évaluation intégrée du projet			
Expert-e en gouvernance et consolidation de la paix (P4)	PNUD/PaP	Assurer un conseil technique pour le projet en lien avec l'approche HDP nexus et les questions de gouvernance démocratique; Assurer l'alignement direct, en collaboration avec l'équipe PDA-PBF, avec les effets d'UNSCDF y compris le partenariat stratégique avec d'autres acteurs; Assurer la production de connaissances, en collaboration avec l'équipe PDA-PBSO, en soutien avec le renforcement des capacités sur le HDP nexus, l'approche stabilisation, la sensibilité aux conflits, le dialogue culture-paix, etc.	100%
Coordinateur de projet (international)	OIM/PaP	Assure la coordination des activités de transition et de réintégration pour l'OIM, notamment le rétablissement du dialogue entre l'Etat et les communautés, la réhabilitation d'espaces communautaires, la réintégration de personnes déplacées ou retournées, entre autres. Chargé d'établir et de renforcer les liens avec les partenaires, les autorités, la population affectée et d'autres acteurs clés impliqués dans le projet.	30%

		Responsable de la planification, le développement et la collaboration avec d'autres unités de l'OIM pour la mise en œuvre efficace du projet.	
Expert en ingénierie socio-économique	PNUD/Région	Appuyer le projet sur les questions socio-économiques, notamment sur les activités devant renforcer l'accès de la population aux services sociaux de base. Responsable de développer et renforcer les relations harmonieuses avec les principaux acteurs sur la conception et la mise en œuvre des actions prioritaires du projet dans les domaines des services sociaux de base. Responsable de l'articulation du projet, en collaboration avec l'expert gouvernance et consolidation de la paix, avec les acteurs du milieu académique (universités, think-tank, centres de recherche, etc.) sur les questions transversales dont la sociologie de l'économie, anthropologie, juriste, etc.	100%
Spécialistes de la culture et de l'éducation	UNESCO/ PaP	Coordonneront toutes les activités en rapport avec la culture et l'éducation, dans une logique d'intersectorialité.	100%
Spécialiste M&E- Rapportage/Appui à la gestion des connaissances & visibilité	PNUD-OIM - UNESCO O/PaP	Conduire l'ensemble des activités de suivi-&-évaluation et du rapportage consolidé des actions du projet, sur la base des indicateurs de performance du cadre logique, consolidant les "évidences" sur la mise en œuvre des activités du projet; Appui à la compilation des connaissances (en collaboration avec le RCO-PBF, Communication-officers des agences) en soutien à la visibilité auprès du grand public.	100%
Equipe de soutien & d'orientation stratégique au projet			
Officiers internationaux de soutien et de gestion des ressources	OIM/PN UD/PaP	Supervisent les activités liées à la sécurité, au contrôle et à la gestion de toutes les ressources de la mission au développement de projets, rapportage, communication, liaison avec les bailleurs de fonds, et plus encore, selon les besoins des différents programmes et projets.	50%
Equipe nationale de soutien et de gestion des ressources	OIM/PN UD/PaP & région	Comprend les assistants en soutien au programme (rapportage, communication, liaison avec le PBF), sécurité, logistique, en approvisionnement et en finances, ainsi que les équipes de chauffeurs. Apportent, entre autres, leur soutien pour les tâches administratives, notamment la facturation mensuelle, les paiements, l'inventaire et la tenue des registres.	50%
Chargé(e)s de projet – SB5	PNUD/Région	Superviser la mise en œuvre des activités placées sous la responsabilité du PNUD en étroite collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe du projet ; Rapporter ces activités afin d'alimenter les différents rapports narratifs et de dépenses dus au PBF.	50%
Assistant(e)s de projet/Programme et ingénieurs (nationaux)	UNESCO O-OIM/ PaP & région	Travaillera en étroite collaboration avec le coordinateur de projet pour fournir un soutien technique lié au projet et aider aux activités de transition et réintégration dans les communautés ciblées par le projet, y compris de culture-paix-éducation et autres thématiques liées au Nexus. Les ingénieurs seront responsables de la planification technique et de la supervision des interventions de réhabilitation et de restauration des services publics de base.	50%

- e) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Risque sécuritaire lié à la recrudescence de la violence et de l'expansion des gangs et à l'éventuel déploiement d'une force intervention internationale	Élevé	Pour mitiger les risques sécuritaires, des collectes systématiques d'informations seront réalisées, en concertation avec UNDSS, la Composante Police du BINUH, la PNH et la Task Force DDR-RVC afin d'adapter la stratégie de mise en œuvre en fonction de la situation sous la direction du Comité de pilotage du projet.

		Le projet adoptera une approche flexible en termes d'exécution afin de réagir efficacement à d'éventuels changements de la situation sécuritaire
Risque politiques liés aux prochains changements politiques (élections) qui pourraient générer une discontinuité de l'engagement des autorités nationales et locales et augmenteraient le risque d'instrumentalisation politique des communautés et des gangs	Élevé	Le projet adoptera une stratégie d'engagement multi-niveaux et multi-acteurs qui visera à assurer une continuité de l'interlocution et des actions au-delà d'éventuels changements politiques qui pourraient apparaître durant la durée d'exécution du projet. Les "bons offices" réalisés par le BINUH contribueront également à minimiser ce risque.
Risque exogène, lié aux catastrophes naturelles comme le séisme, les inondations et les tempêtes, pouvant impacter de manière considérable l'exécution des activités	Moyen	Le projet assurera une étroite communication avec la Direction générale de la protection civile (DGPC) afin d'anticiper, si possibles, les effets négatifs des désastres. Ainsi, des mesures correctives pourront être engagées pour mitiger, si possible, le risque. Par ailleurs, en cas de catastrophe, le projet s'adaptera au plan de contingence qui sera mis sur place par les autorités.
Attente des bénéficiaires et des leaders communautaires : les moyens disponibles sont disproportionnés par rapport aux besoins des bénéficiaires et communautés ciblées	Faible	Des rencontres d'information et de sensibilisation seront organisées pour informer les leaders communautaires et les bénéficiaires pour qu'ils puissent s'approprier du projet ; Consultation avec d'autres opérateurs pour des synergies de collaboration et de partenariat avec d'autres initiatives similaires pour atteindre plus de bénéficiaires
Faible implication des autorités et la disponibilité des points focaux (PNH, Justice et Ministères)	Moyen	Renforcer les espaces d'échange et du dialogue avec les autorités. Intensification des activités de plaidoyer auprès de la haute autorité des institutions étatiques.
Manque de coordination interne (entre les agences) et externe (entre les agences et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre)	Moyen	Dynamiser les espaces de prise de décision et formalisation des décisions prises à travers des procès-verbaux et suivi approprié.
Faible prise en compte de la "sensibilité aux conflits" lors de la mise en œuvre du projet	Élevé	La conception d'un plan d'identification et de mitigation des risques au début du projet qui comportera un ensemble de paramètres dont l'identification inclusive et participative, des bénéficiaires et des zones ciblées (finales), sous le leadership national et avec le senior management d'UNCT. Cela impliquera aussi une analyse et un monitoring continu des facteurs de vulnérabilité et des capacités locales – avec l'appui du peacebuilding and governance advisor et en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre (OCBs-OSC, etc.) ainsi que grâce aux outils d'analyses existants dont le SIMAST du MAST et ceux au sein d'UNCT [PDA, UNPoI, Access Group, etc.]. Cela impliquera également les actions de renforcement des capacités des bénéficiaires institutionnels et non-institutionnels ainsi que l'équipe de mise en œuvre du projet sur les thématiques du projet y compris les questions transversales et spécifiques au contexte Haïtien [genre, jeunes, bonne gouvernance, redevabilité, etc.] et le partenariat avec ONU Femmes.

Risque avec le déploiement de la force multinational de police	Moyen	Informar les représentants de la force sur l'importance entreprise et démontrer la complémentarité des actions de la force avec le projet visant à renforcer l'autorité de l'Etat
Manque d'appropriation et d'engagement des acteurs étatiques et des membres des communautés bénéficiaires du projet	Moyen	Accentuation des actions de plaidoyers auprès des acteurs étatiques et non étatiques au niveau locale.
Faible prise en compte de l'approche d'UNCT sur le HRDDP en lien avec les appuis aux acteurs sécuritaires non-UN	Moyen	Sous le leadership de DSRSG-RC-HC d'UNCT, le projet veillera à une meilleure articulation des actions à l'endroit des acteurs de sécurité des zones cibles sur la base de la note d'orientation d'UNCT sur la collaboration avec le MMAS. Le partenariat avec le Group Access [PNUD-OIM, ONU Femmes membres aussi] sera important dans le strict respect de ces dispositions. Il est aussi prévu que le plan de mise en œuvre du packages d'appui [PCP mis en place grâce au résultat.1] du projet sera endosse par le CoPil du projet placé sous le leadership conjoint de la partie nationale et de la DSRSG-RC-HC d'UNCT. Parallèlement, les réunions régulières du senior-management des agences des projets-PBF [initiée pour les autres projets en cours depuis mai 2023.] servira dans le monitoring de la mise en œuvre de cette politique.

- f) **Suivie / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

La mise en œuvre du projet sera accompagnée d'un package d'outils et d'instruments de suivi-&-évaluation et rapportage ainsi que de communication-&-visibilité du projet regroupe au sein de plan S-&-E/rapportage et communication du projet. En prélude au projet, l'étude de référencement qui sera conduite, sur la base des focus-groupe y compris en lien avec le produit.1.1., et en partenariat avec le Système d'Information (SIMAST) du MAST permettra de stabiliser les indicateurs prédéfinis y compris la classification finale des zones de convergences du projet. Ainsi, cela contribuera à l'analyse des vulnérabilités géographiques et humaines et d'améliorer le niveau de réponses à apporter par le projet y compris l'identification des opportunités existantes, A termes, cela permettra de doter le projet plan intégré de S-&-E et de communication-&-visibilité axée sur RBM et les procédures y compris en lien avec le souci de l'effet "Catalytique " du PBF. En effet, l'approche de la gestion axée sur les résultats sera utilisée comme mécanisme facilitant, sur une base régulière la collecte, le traitement et l'analyse des données nécessaires à la mesure des progrès réalisés. Par ailleurs, l'atelier de planification et de programmation conjointes permettra d'aboutir à un plan de mise en œuvre du projet, alimenté par les résultats de l'étude de référence du projet. Ceci assurera un meilleur cadrage des produits finaux poursuivis en vue de l'atteinte des résultats du projet. Quant au système de suivi-&-évaluation et rapportage, il sera structure autour des mécanismes outils/instruments de suivi trois (3) niveaux,

1) Mécanismes de suivi-orientation stratégique du projet :

- **Comité de pilotage ou CoPiL-du projet** sera place sous le lead du SEM-MAST et le co-lead de la DSRSG tandis que les rencontres seront facilitées de manière rotative par l'un-e des chef-fe-s d'agences. Le CoPiL-projet regroupera aussi les agences récipiendaires que les représentant-e-s de leur partenaires directs de mise en œuvre ainsi que les représentant-e-s des autres départements gouvernementaux impliqués dans le projet. A l'occasion, les PTFs y compris les ambassades seront mobilisées. Le CoPiL-projet se réunira une fois l'année. Le CoPiL-projet sera assiste de deux (2) autres mécanismes du projet.
- **La réunion du projet**, prévue chaque dernier vendredi du mois, regroupant l'équipe de mise en œuvre et de S-&-E du projet les expert-e-s et les points-focaux agences, les expert-e-s des partenaires de mise en œuvre du projet et ainsi que le PBF. En marge de cette réunion, **une réunion hebdomadaire de l'équipe de mise en œuvre et S-&-E** du projet se réunira, chaque vendredi de la semaine pour le suivi au quotidien du plan de travail conjoint du projet.
- **Les missions de suivi-&-évaluation** seront ainsi organisées sur le terrain et composées de deux (2) catégories. D'abord, il s'agira de l'équipe de S&E, à savoir, S-&-E officer et les points-focaux agences, planifiées en prélude aux périodes de rapportage. Ensuite, il s'agit de visite conjointe de terrain du CoPiL-projet, qui sera prévue annuellement. Cette dernière catégorie de visite mobilisera selon les besoins le senior management d'UNCT [SRSG ; DSRSG-RC ; Res.Rep.-IOM-PNUD-UNESCO etc.], les partenaires techniques et financiers et les autorités centrales et locales.

2) Outil/Instrument de suivi-&-évaluation et rapportage du projet

- **L'étude de référencement** du projet qui sera réalisée, dans le cadre des focus groupes et en partenariat avec le Ministère du travail et des affaires sociales (Système d'Information- MAST). Au-delà de contribuer à la stabilisation des indicateurs prédéfinies par le document de projet, la collecte des données de cette étude servira aussi dans l'affinement de l'analyse sur les vulnérabilités géographiques et humaines et d'améliorer le niveau de réponses à apporter par le projet. Sur cette base, un plan de S-&-E sera établi conjointement avec le Secrétariat-PBF à faire endosser par le comité de pilotage du projet.
- **Le système de rapportage (semestriels & annuels y compris circonstanciels)** consistera en la conception, avec l'appui du PBF, d'un ensemble d'outils de collecte des données sur le terrain. En marge, une série de formation sera faite sur les procédures de S-&-E/Rapportage du PBF afin de familiariser l'équipe de coordination intégrée y compris l'équipe d'appui technique d'orientation stratégique du projet. Cela facilitera le travail conjoint du S-&-E officer du projet avec les points-focaux agences et les autres acteurs y impliqués. Enfin, cela permettra la production de trois (3) type de rapports : (i)- rapports semestriels du projet - [le 15 juin & 15 novembre, de l'année.] - ; (ii)- rapport final du projet ainsi que (iii) – rapports circonstanciels ou d'activités (tenant compte des exigences du PBF en matière de rapportage sur les actions réalisées).

- **Le système de communication & visibilité du projet** sera facilité grâce à la mise en place d'un plan de communication-visibilité basé sur le plan de travail intégré du projet. L'appui de l'expert communication du PBSO/PBF à New-York sera sollicité pour la finalisation du plan selon les guideline-PBF y compris pour la clearance de certains des produits de visibilité. Ce plan sera également sensible aux guidelines des agences UNCT-réциpiendaires du projet. Compte tenu des spécificités des thématiques du projet "*Confiance Etat-Citoyen*", un système de collaboration étroite sera établi avec le ministère de communication et de la culture (Porte-parole du gouvernement) ainsi que les chargé-es de communication des ministères partenaires dont le MAST.
 - **Le système de suivi-&-évaluation basé sur la communauté** consistera à l'appui aux différents espaces communautaires mise en place au sein des zones d'intervention du projet, notamment ceux du produit.1.1., du projet. Les capacités de acteurs seront renforcées sur les standards du PBF en matière de S-&-E/Rapportage, avec l'appui du PBF. Une série d'appuis spécifiques (outils de S-&-E et rapportage) sera apporté afin de leur permettre de mieux s'impliquer dans les actions du projet. Ainsi, ce système de processus de suivi-évaluation des activités par les acteurs et autres acteurs de mise en œuvre au niveau communautaire (OSC-OCB, autorités locales, etc.) servira à apporter les correctifs nécessaires en vue d'une meilleure harmonisation des relations. Ceci permettra de capitaliser sur les expériences au fur et à mesure de la mise œuvre du projet.
- g) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

La durabilité des résultats du projet sera assurée à travers les éléments suivants :

1. L'implication des institutions publiques, notamment les MAS et MCC, de la phase de conception à la phase de clôture du projet, en passant par les différentes étapes de la phase de mise en œuvre, facilitera au moment opportun leur engagement dans la garantie des services de base au profit de la population
2. La redynamisation ou le renforcement des mécanismes de coordination existant à l'échelle locale entre les organisations de société civile et les collectivités territoriales
3. Le renforcement de la capacité et la valorisation du travail des acteurs sociaux et culturels, y compris les religieux et les artistes, qui interviennent en permanence dans les zones ciblées
4. Le développement d'une approche conjointe avec certains partenaires techniques et financiers, comme l'Union européenne, afin de soutenir des collectivités territoriales dans leur fonctionnement

Tenant compte du caractère pilote du projet, la transition de la phase 1 à la phase 2 sera facilitée à la suite d'un processus d'évaluation participative basée sur l'approche basée les résultats (RBM) ou "évaluation des résultats". Les conclusions finales du processus seront adoptées par l'instance gouvernante du comité de pilotage du projet. Pour ce faire, ce processus bâtera sur les données rendues disponibles essentiellement à la suite de l'étude de référencement ou encore aux feedbacks des activités des produits 1.1 et 1.2 du projet pour mettre en place un

package d'indicateurs de performance. A ce stade, les produits majeurs de l'activité.1.3 du projet seront très importants dans la finalisation de ces indicateurs sur la base des expériences réussies ailleurs. Une analyse de perception sera également conduite auprès des bénéficiaires sur la base des espaces mis en place lors de certaines des actions [produit.1.1-2.2-3.2.] du projet, grâce à des séries de discussion en focus groupe, survey, etc.

En tant que projet pilote et vu l'ampleur de la situation de méfiance entre l'Etat et les citoyens, d'autres partenaires potentiels en particulier certaines agences des nations unies, dont la Banque Mondiale dans le cadre de son programme et en fonction de leur domaine respectif peuvent apporter leur support en vue de renforcer les actions déjà envisagées au niveau des communautés pour permettre une amplification de ces actions dans d'autres communautés non-ciblées. Par ailleurs, des échanges seront encouragés sur la base des expériences et leçons apprises sur cette thématique avec le projet d'Appui à l'insertion des jeunes et à la réduction de la violence Communautaire de l'Union Européenne. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de terrain, nous comptons mobiliser les institutions étatiques partenaires, tout en valorisant leurs ressources disponibles, et dans la perspective d'une prise en main réelle et effective sur le territoire sur la base de leurs expériences et leçons apprises. Du coup, ces institutions seront renforcées et une plus grande synergie sera développée sur le terrain.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veuillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranche dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veuillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençement des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question		Oui	Non	Commentaire
Planification				
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé		X		Certains ministères doivent être considérés pour compléter cette partie (référence partie prenante étatique)
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission			X	
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier			X	
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.			X	
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé		X		Avez-vous exploré les initiatives de l'OEI et l'INL, etc. Et ceux qui sont identifiés et mise en œuvre à la suite du forum de la Task Force sur la SNDDR-RVC dans le cadre de CVR1
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.			X	
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?			X	
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?			X	
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?		N/A		
Genre				
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?		X		

11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X	
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X	
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justification claires des allocations GEWE ?	X	

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		

5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.		X	

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

	annual report if timing coincides)	consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to

comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.³³
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.

³³ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1: Le renforcement des services sociaux de base dans les zones pilotes permettra de faciliter la mise en place de mécanismes communautaires inclusifs d'ici 2025. (ODD 10.2; ODD 16.7)) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	Produit 1.1 Les mécanismes locaux de dialogue et de décisions communautaires inclusifs sont renforcés.	Indicateur 1 a : % de bénéficiaires ayant accru leur confiance envers les institutions publiques en matière de fourniture de services de base. Niveau de référence : 0 Cible : 75% - [Au moins 50% femmes (35-65ans) & 50% de jeunes (21-35 ans)] :	Enquêtes	Enquêtes
	Activités prévues dans le cadre de ce produit :	Indicateur 1 b : % de personnes qui perçoivent une amélioration de la qualité et la disponibilité des services sociaux de base.	Enquêtes.	Enquêtes
	Activité 1.1.1 : Tenir des réunions avec les membres de la communauté dans les communautés désignées	Niveau de référence : 0 Cible : 75% - [Au moins 50% femmes (35-65ans) & 50% de jeunes (21-35 ans)] :		
	Activité 1.1.2 : Organiser des consultations et une planification inclusive entre les groupes communautaires et les représentants des institutions étatiques locales	Indicateur 1.1.1 : Nombre de personnes issues des communautés cibles qui participent de manière régulière aux réunions communautaires. Niveau de référence : 0 Cible : 240 - [Au moins 60% femmes (35-65ans) & 50% de jeunes (21-35 ans)] :	Liste de personnes consultées, Rapport des activités	Réunions
	Activité 1.1.3. Organiser une conférence sur les solutions durables pour la stabilisation et le relèvement socio-économique en Haïti, avec le gouvernement et en partenariat avec la Taskforce-DDR-CVR, les partenaires y compris l'appui des SNUs d'autres régions [RCA, RDC, Irak, Sahel, Bassin du lac Tchad, etc.].	Indicateur 1.1.2 : L'existence d'une feuille de route qui donne des orientations précises sur la mise en place d'un programme de stabilisation et relèvement économique en Haïti. Niveau de référence : 0 Cible : 1 (D'ici 3ème trimestre de 2024)	Une feuille de route approuvée par les autorités	Réunions
	Produit 1.2 Des interventions tangibles permettant de répondre aux priorités identifiées tout en facilitant la collaboration entre les	Indicateur 1.2.1 : Nombre d'initiatives mise en place, visant à rétablir les services sociaux de base Niveau de référence : 0	Rapport des activités	Travaux des réhabilitations

	services concernés de l'État et les communautés sont soutenues. Activités prévues dans le cadre de ce produit : Activité 1.2.1 : Soutenir les initiatives visant à rétablir les services sociaux de base Activité 1.2.2 : Mettre en place un mécanisme d'appels-a-projet, sous le leadership conjoint UNCT-PCO-MPCE & MAST en faveur des ONG-OCBs membres du Groupes Access dans les zones cibles en soutien à la mise en œuvre des effets 4 et 5 de UNSCDF	Cible : 40 - [Au moins 65% dans les zones de la catégorie.1 des zones ciblées par le projet] :		
		Indicateur 1.2.2 : Nombre d'initiatives appuyées sous la demande de la population Niveau de référence : 0 Cible : 4 - [Au moins 1/3 dans les zones de la catégorie.1 des zones ciblées « <i>Communautés locales en situation de précarités sévères</i> » par le projet] & au moins 60% sensibles au genre.	Appels de la population, Rapport des activités	Travaux des réhabilitations
		Indicateur 1.3.1 : Nombre de structures d'accueil renforcées Niveau de référence : 0 Cible : 3	Rapport de réception technique	Travaux de réhabilitation
	Produit. 1.3 Les structures publiques du ministère de l'éducation nationale dédiées à la formation et au développement professionnel d'artisans/artisans et créatrices/créateurs issus des quartiers défavorisés sont renforcées. Activité 1.3.1 : Renforcer les capacités d'accueil de 3 Centres d'Éducation Familiale dans les collectivités de Croix des Bouquets et de Tabarre pour prévenir la délinquance juvénile et contribuer à la paix durable par la formation d'artisans/artisans et créatrices/créateurs Activité 1.3.2 : Appuyer le développement d'entreprises individuelles et collectives des jeunes femmes diplômées des trois Centres d'Éducation Familiale et de l'École Nationale des Arts (ENARTS) afin de favoriser l'accroissement de leurs capacités entrepreneuriales basées sur les principes de l'économie sociale et solidaire. Activité 1.3.3 : Favoriser chez les jeunes étudiants des centres d'Éducation Familiale et de l'ENARTS le dialogue communautaire, la résolution pacifique des conflits, la citoyenneté participative, et soutenir des initiatives locales de cohésion sociale comme les événements sportifs scolaires et un programme local axés sur l'Art-Culture-Paix, en partenariat avec MCC, MENFP, le Centre des Arts et la Maison d'Haiti.	Indicateur 1.3.2: Nombre de structures d'économie sociale et solidaire mises en place Niveau de référence : 0 Cible : 2 (Au moins 60% de membres sont des femmes et jeunes-femmes)	Procès-verbaux de création Rapport d'activités	Liaison entre les artisans et le Conseil National des Coopératives (CNC) et autres structures compétentes

	Activité 1.3.4 :Renforcer les liens communautaires en organisant des activités sportives d'envergure en milieu scolaire, tout en soutenant les initiatives artistiques et culturelles qui valorisent la diversité et l'unité communautaire pour promouvoir la cohésion sociale. Activité 1.3.5 : Plaider auprès du ministère de l'Éducation la prise en compte de la cohésion sociale, le vivre ensemble, et le rapprochement communautaire dans le nouveau curriculum de l'éducation formelle et non-formelle			
Résultat 2: Réduction du niveau d'insécurité et du niveau d'impunité dans les communes et les institutions cibles, en vue de rétablir la paix et maintenir une sécurité durable dans ces zones d'ici 2026 (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) Résultat 3: Amélioration des capacités des 4 organes de gouvernance locale dans les zones pilotes du projet (Mairie, police, justice, santé et éducation) en vue d'assurer une meilleure qualité des services essentiels au profit des communautés d'ici fin 2025		Indicateur 2 a pourcentage d'intervention de la police, de jugement rendu et de conflits communautaires résolus dans les zones d'intervention prioritaires, désagrégé par zone géographique, sexe et âge. Niveau de référence : 0 Cible: au moins 30% de baisse comparée à l'année ayant précédée le lancement du projet.	Enquête	Elaboration questionnaire Dépouillement Résultats
		Indicateur 2 b Perception d'amélioration des conditions sécuritaires par la population par zone géographique, sexe et âge. Niveau de référence : inconnu Cible: amélioration de 50%	Sondage d'opinion	Selon TDR
	Produit 2.1. Les services de police (EDUPOL, Police communautaire, etc.) et de justice de proximité (BaLs, Justice de paix, etc.) dans les communautés cibles sont renforcées et sont fonctionnelles Liste des activités relevant du produit:	Indicateur 2.1.1 : Pourcentage des organisations communautaires de base qui ont participées au moins 10 fois aux rencontres organisées par la police communautaire dans la communauté Niveau de référence :0 Cible : Au moins 80% (dont 60% sont des OCBs-Femmes & Jeunes) des OCB.	Procès-verbal de rencontres	TDR activités Appui technique de l'équipe du projet a la réalisation des rencontres

(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	Activité 2.1.1 : Développer un espace de discussion et d'échanges entre les acteurs étatiques et non-étatiques dans chaque communauté cible sur la problématique de sécurité et de justice qui permettra d'identifier les besoins dans le domaine Activité 2.1.2 : Fournir un appui technique et matériel dépendamment des besoins identifiés dans l'espace d'échanges aux structures de police et de justice de proximité dans les zones cibles.	Indicateur 2.1.2 Pourcentage de personnes ayant exprimé leur satisfaction sur l'améliorations des services de sécurité et de justice de proximité (BaLS, Justice de paix, etc.) Niveau de référence : 0 Cible: au moins 80% des interviewees dont 40% de femmes- [âgée entre 21-35 ans & 35-65ans].	Enquête	Elaboration questionnaire Dépouillement Résultats
	Produit 2.2 Les mécanismes locaux de règlements et prévention de conflits dans les zones cibles sont identifiés et renforcés Liste des activités relevant du produit: Activité 2.2.1 Réaliser la cartographie des mécanismes locaux de règlements et prévention de conflits existant dans les zones cibles Activité 2.2.2 : Fournir un appui technique et matériel aux mécanismes locaux de règlements et prévention de conflits dans les zones cibles afin d'assurer leur pérennisation et structuration dépendamment des besoins en partenariat avec l'OPC et autres structures étatiques dans la zone Activité 2.2.3 : Organiser des formations auprès des responsables des mécanismes locaux de règlements et prévention de conflits et certains leaders communautaires sur la médiation et la gestion des conflits	Indicateur 2.2.1 : Pourcentage des mécanisme locaux de règlement et prévention de conflits identifiés qui ont reçus un appui technique et matériel d'ici 2025. Niveau de référence : 0 Cible: 90% des mécanismes locaux de règlements et prévention de conflits./Au moins 50% impliquent des femmes et des jeunes-femmes	Rapport et document de la cartographie. Liste des personnes et institutions consultées. Rapport et document du programme national. Liste des personnes et institutions consultées.	Elaboration de TdRs pour la réalisation de la cartographie. Réalisation de la cartographie Dissémination Elaboration des TdRs pour l'élaboration du programme Consultation auprès des acteurs. Présentation du draft du et feedback Dissémination
	Produit 2.3 La cohésion et l'inclusion sociales sont renforcées en mettant en place des initiatives de revitalisation de l'économie sociale	Indicateur 2.2.2 Pourcentage de réduction de cas de conflits (conflits domestiques et de voisinage, etc.) rapportés l'année suivant le lancement du projet dans les zones d'intervention prioritaires, désagrégré par zone géographique, sexe et âge. Niveau de référence : 0 Cible: - 30% de baisse comparée à l'année ayant précédée le lancement du projet (dont 50% sont ceux dont les femmes sont des victimes directes).	Rapports trimestriels du BINUH, rapports périodiques de la PNH, organisations de la société civile et articles de presse.	Appui de l'équipe du projet à la collecte et l'analyse des données.
		Indicateur 2.3.1 Pourcentage des initiatives communautaires de relèvement économique identifiés et qui ont été appuyées d'ici la fin du projet.	Liste des initiatives communautaires de	TDR des activités et appui technique de l'équipe du

	et solidaire ciblant les couches marginalisées dont les jeunes filles et garçons, les femmes et les personnes à besoins spéciaux Liste des activités relevant du produit : Activité 2.3.1 : Identifier les potentialités économiques des communautés vulnérables cibles devant chapeauté les activités communautaires de relèvement économique communautaires ciblant en particulier les groupes vulnérables, notamment les jeunes et les femmes Activité 2.3.2 : Appuyer la mise en place un mécanisme des échanges et de discussion communautaire sur les activités de relèvement économique communautaire et de cohésion sociale en vue de les valider et de sélectionner les bénéficiaires sur la base de critères établis de manière consensuelle. Activité 2.3.3 : Mettre en œuvre les initiatives de relèvement économique communautaire devant faciliter la réinsertion des jeunes et des femmes les plus vulnérables.	Niveau de référence : 0 Cible: 100% - [Au moins 60% d'OCBs-Femmes & Jeunes.] Indicateur 2.3.2 Pourcentage de bénéficiaires ayant exprimés leur satisfaction sur les initiatives de relèvement économique entreprises par sexe et âge d'ici la fin du projet. Niveau de référence : 0 Cible : 80%, dont 50% de femmes [âgées entre 21-35 ans.]	relèvement économique Liste des bénéficiaires et rapport de sondage.	projet a la réalisation des rencontres TdRs, élaboration questionnaire Dépouillement Résultats

	Produit 2.4 : Les potentialités de la culture haïtienne comme pilier essentiel du nexus développement-paix sont renforcées pour la valorisation des œuvres des artistes et de leur rôle dans la promotion de la paix et la cohésion sociale. Activité 2.4.1 : Soutenir les artistes et artisans de la zone métropolitaine affectés par la violence des groupes armés, en sauvegardant leurs traditions culturelles et pratiques artistiques, en collaboration avec le MCC, le Village de Noailles, l'ENARTS et le Centre d'art Activité 2.4.2 : Soutenir les manifestations culturelles et artistiques reconnues pour renforcer le dialogue entre l'État et les citoyens, en collaboration avec l'ENARTS, le MCC, le Centre d'art et la Maison d'Haïti. Activité 2.4.3 : Collaborer avec les ministères du Tourisme, de la Culture et de la Communication ainsi que l'Université d'État d'Haïti pour former des guides culturels, mettant l'accent sur la valorisation du patrimoine local auprès des résidents, renforçant ainsi la connaissance et l'appréciation de la culture haïtienne. Activité 2.4.4 Soutenir des projets artistiques, y compris des ateliers, de théâtre et d'œuvres audio-visuelles axés sur la sensibilisation et l'éducation de la communauté aux valeurs de paix et de cohésion sociale, ainsi que des aides à la formation des jeunes aux métiers de l'art. Cette démarche sera menée en collaboration avec le MCC, le Village de Noailles, l'ENARTS et le Centre d'art. Activité 2.4.5- Soutenir, en partenariat avec ONU Femmes, des initiatives de jeunes femmes artistes et des associations culturelles dirigées par des jeunes femmes visant la formation des jeunes artisanes et renforcement de capacité et la promotion des productions de ces dernières.	Indicateur 2.4.1 : % d'artistes et artisans soutenus qui promeuvent la paix et la cohésion sociale à travers leurs œuvres artistiques. Niveau de référence : 0 Cible : 100% dont 50% de femmes et de jeunes-femmes Indicateur 2.4.2 : Nombre d'initiatives culturelles (manifestations et productions artistiques) soutenues qui valorisent la culture haïtienne et qui contribuent à la consolidation de la paix. Niveau de référence : 0 Cible : 6 [Au moins 2/3 dans la catégorie.1 des zones ciblées par le projet.]	Liste de bénéficiaires Rapport d'activités Reportage Vidéos	Organisation d'Ateliers Achats et distributions de matériels et équipements

Résultat 3 : Amélioration des capacités des 4 organes de gouvernance locale dans les zones pilotes du projet (Mairie, police, justice, santé et éducation) en vue d'assurer une meilleure qualité des services essentiels au profit des communautés d'ici fin 2025 (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 3 a : Pourcentage de personnes ayant exprimé leur satisfaction sur l'augmentation de l'offre des services fournis par les organes de gouvernance locale par sexe et par âge d'ici la fin du projet. Niveau de référence : 0 Cible : au moins 35% des interviewés, dont 70% de femmes	Enquête	Elaboration questionnaire Dépouillement Résultats
		Indicateur 3 b : nombre des responsables et cadres locaux ayant bénéficié d'une formation dans le cadre du projet Niveau de référence: 0 Cible: 1000 personnes dont au moins 300 femmes	Rapports d'activités	TDR des activités
	Produit 3.1 Les capacités (Formation, matériels et équipements) des collectivités locales sont renforcées et sont fonctionnelles, d'ici 2025 Liste des activités relevant du produit:: Activité 3.1.1 Renforcer les capacités des collectivités territoriales sur l'offre de services de base en fonction de leur champ de compétence Activité 3.1.2 Faciliter l'intervention rapide et directe des acteurs des collectivités territoriales sur les besoins prioritaires de la population relevant de leur compétence à travers les espaces de discussion entre les citoyens, incluant les jeunes et les femmes et les acteurs des collectivités territoriales (mairies, Cassec, Asec).	Indicateur 3.1.1: Pourcentage de personnes qui pensent que les services fournis dans la police, santé, justice, éducation et gestion de déchets au niveau des collectivités cibles, se sont améliorés d'ici la fin du projet. Niveau de référence : 0 Cible : 80%, dont 50% de femmes	Sondage	
	3.1.3 : Soutenir, en partenariat avec ONU Femmes, la revitalisation de l'économie locale des zones d'intervention à travers des actions de rapprochement des mutuelles de crédits ainsi que les associations ou les coopératives locales des femmes et des jeunes-femmes et la mise en place/restauration d'infrastructures			

	communautaires de cohésion sociale, notamment les « Marché publics ».				
	Produit 3.2 Les mécanismes permanents de dialogue et d'échanges entre les autorités locales et les citoyens sont mis en place afin d'encourager la participation communautaire et inclusive dans le travail et les prises de décisions au niveau des collectivités locales pour une meilleure transparence et redevabilité Liste des activités relevant du produit: Activité 3.2.1 : Faciliter l'opérationnalisation des espaces de discussion entre les citoyens, incluant les jeunes et les femmes et les acteurs des collectivités territoriales (mairies, Casec, Asec) autour des enjeux liés à la stabilisation et le développement de la communauté, tout en mettant à profit les structures existantes. Activité 3.2.2 : Encourager la mise en place d'un mécanisme de gestion participative des structures de services de base dans la communauté et la dissémination des informations sur la mise en œuvre des actions entreprises, particulièrement dans le cadre du développement de la communauté y compris du projets Produit 3.3 Les initiatives liées à la transparence et la redevabilité des autorités locales dans leur travail sont renforcées Liste des activités relevant du produit: Activité 3.3.1 : Mettre en place/renforcer les mécanismes de suivi et évaluation à base communautaire. Activité 3.3.2: Assurer une campagne d'information dans les communautés sur les projets de fourniture de services de base réalisés à partir des fonds disponibles liés aux recettes	Indicateur 3.2.1: Nombre d'espace de concertation/ dialogue intercommunautaire mis en place et fonctionnel d'ici la fin du projet Niveau de référence : 1 Cible :08 (dont 50 % des organisations communautaires participent aux réunions intégrant au moins 60% de structures de femmes et de jeunes-femmes) Indicateur 3.2.2: Pourcentage des réunions tenues qui ont enregistrées une participation totale des parties prenantes suivantes : (les jeunes, les femmes, les mairies, les CASEC, les ASEC, les OSC, les leaders communautaires, les structures étatiques locales) et ou des décisions concrètes ont été prises pour le bien être des communautés, d'ici la fin du projet Niveau de référence :0 Cible: 100 % Indicateur 3.3.1: nombre de communes dotées d'une base de données sur le bâti et les entreprises existantes Niveau de référence:0 Cible:4 Indicateur 3.3.2: Pourcentage de personnes ayant été sensibilisées lors des campagnes et bénéficient des nouveaux projets mis en cours par les collectivités, désagrège par sexe et par âge Niveau de référence:0 Cible: au moins 50% des personnes Sensibilisées [Au moins 50% de femmes - âgées entre 21-35 ans & 35-65ans].	Procès-verbal de réunions Liste de participant enregistrées Base de données existante Liste des initiatives supportées	TDR activités Appui technique de l'équipe du projet a la réalisation des réunions Traitement des dossiers reçus Soumission des plaintes au comité de gestion TDR activité Enquête Dépouillement constitution base de données TDR activités Appui technique de l'équipe du projet a la réalisation des activités	

	collectées, droits, redevances, dons et appuis des ONG et tiers. Activité 3.3.3 : Soutenir les initiatives entreprises dans la communauté cible en lien avec la transparence et la redevabilité des autorités déjà identifiées dans les communautés cibles et encourager la participation de manière inclusive.			
--	--	--	--	--